



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

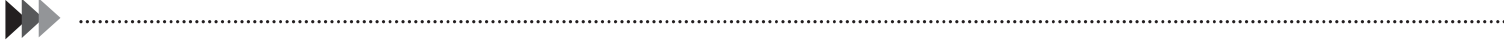
PRÉFET
DE L'ESSONNE



RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES SERVICES DE L'ÉTAT
EN ESSONNE

2018 - 2019







« Engagés, ensemble, pour faire réussir l'Essonne et chacun de ses habitants »

Le rapport annuel sur l'activité des services de l'État est un moment important d'information pour nos concitoyens et un rendez-vous attendu avec les élus du territoire. C'est également l'occasion de marquer le bilan des actions des hommes et des femmes qui se sont consacré aux missions de l'État au cours des mois écoulés, au service de notre département et de ses habitants.

En Essonne, la volonté de l'État de promouvoir la cohésion territoriale se traduit par une action résolue pour l'amélioration du cadre de vie et la revitalisation des centres-bourgs, l'accès au logement, la rénovation urbaine, la conduite de projets d'aménagement et des grandes opérations d'urbanisme. La recherche d'une meilleure sécurité du quotidien s'est encore intensifiée

en 2019 à travers des actions de terrain en matière de prévention de la délinquance, de lutte contre la radicalisation, et surtout la restauration du lien de confiance entre la population et les forces de sécurité.

Le développement économique et l'innovation mobilisent nos services en soutien des initiatives avec l'incitation à l'implantation des entreprises, le développement des réseaux thématiques, la fluidité du marché de l'emploi et l'essor des clusters. La filière agriculture n'est pas en reste au regard de ses potentialités prometteuses.

L'identification des emplois et des compétences de demain et une meilleure orientation des différents publics grâce à des parcours de formation adaptés ont aussi constitué une priorité dont les résultats sont perceptibles.

Enfin l'accès aux services et aux soins par la mutualisation des offres, la diffusion du très haut débit et une couverture territoriale plus efficace sont également au nombre des actions significatives de l'année 2018 et des derniers mois.

Je souhaite que cette présentation donne à voir l'engagement et le sens élevé de l'intérêt général qui ont à chaque fois guidé les agents de l'État pour lesquels le rayonnement du département et la qualité de vie de ses habitants sont des objectifs permanents, partagés avec tous nos partenaires.

Le Préfet de l'Essonne,
Jean-Benoît ALBERTINI
1er juillet 2019



SOMMAIRE

1	L'ALLIANCE DES TERRITOIRES	7
	La revitalisation des centres-bourgs	8
	Le logement	13
	Les attributions de logement social	
	La lutte contre l'habitat indigne	
	L'hébergement d'urgence	
	L'accueil des gens du voyage	
	La rénovation urbaine	18
	La requalification des copropriétés d'intérêt national	19
	La lutte contre les constructions illégales et la résorption des bidonvilles	20
La conduite des grands projets d'aménagement et de grandes opérations d'urbanisme	21	
	L'Opération d'intérêt national du plateau de Saclay	
	Le territoire de la Porte Sud du Grand Paris	
	Le renforcement de l'attractivité de l'agglomération d'Évry-Courcouronnes	
	Les réflexions autour du Grand Orly	
2	LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN EN ESSONNE	31
	La généralisation de la sécurité du quotidien : entretenir et développer le lien de confiance avec la population	32
	Le déploiement de la sécurité du quotidien	
	Le renforcement des contacts avec la population	
	Le développement de l'action partenariale	
	Les quartiers de reconquête républicaine	
	La prévention de la délinquance et des violences intrafamiliales	38
	Le déploiement du plan national de lutte contre la radicalisation	41
	Protéger les populations	43
	Lutter pour la sécurité routière	
Le secours aux personnes et les risques incendie		
Le suivi des établissements recevant du public		
La gestion des rassemblements		
La protection civile : se préparer pour mieux faire face à la crise		

3	LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE TOUS : INNOVATION, INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	51
	Soutenir le développement de clusters	52
	Cluster Drone Paris Region	
	Cluster Jeux Vidéo	
	Cluster Genopole	
	Cluster Grand Paris Sport	
	Promouvoir et accompagner les grands projets de développement du territoire	54
	Des ruralités dynamiques, innovantes et durables	56
	Un écosystème agricole propice à l'innovation	
	Les aides à l'investissement dans les exploitations agricoles	
De nombreuses initiatives locales		
La politique de la ville, davantage orientée vers le développement économique et l'insertion par l'emploi	60	
L'identification des emplois et compétences de demain	62	
Orientation et parcours de formation	63	
La mise en place des bassins emploi-formation		
La prévention et la lutte contre la pauvreté		
4	L'ACCÈS AUX SERVICES	69
	La numérisation des démarches administratives	70
	L'amélioration de l'accès aux services	72
	La couverture mobile	76
	La protection santé-environnement du territoire et de la population	77
	L'accueil du public en Préfecture et en Sous-Préfecture	82
	La mise en œuvre du prélèvement à la source	84



ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES ET L'ALLIANCE DES TERRITOIRES

Face à la diversité des ensemble territoriaux, économique et sociaux de notre département, l'État, garant de la cohésion, cherche à favoriser les synergies entre les différents territoires et l'égalité des chances pour leurs habitants.



LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

Le 27 mars 2018, le Ministre de la cohésion des territoires a officialisé la liste des **222 communes bénéficiaires** du programme « **Action cœur de ville** » qui vise à redynamiser les centres-villes des villes dites moyennes, c'est-à-dire celles qui ont un rôle de centralité à l'échelle de leur région sans appartenir à une métropole. Il s'agit d'intervenir sur :




- ▶ L'HABITAT ;
- ▶ LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL ;
- ▶ L'ACCESSIBILITÉ ;
- ▶ LA MOBILITÉ ;
- ▶ LA MISE EN VALEUR DE L'ESPACE PUBLIC ET DU PATRIMOINE
- ▶ L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES PUBLICS.



L'ensemble des projets doit intégrer trois axes transversaux :



Ce programme est doté de **5 milliards d'euros sur cinq ans** dont :

▶ 1 milliard d'euros de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) en fonds propres et 700 millions d'euros en prêts ;	
▶ 1,5 milliard d'euros d'Action Logement ;	
▶ 1,2 milliard de l'ANAH.	

La mise en œuvre du programme subordonnée à la signature de conventions-cadres, est séquencée en trois phases :





Le département de l'Essonne compte 5 communes bénéficiaires :



L'élaboration des conventions-cadres s'est échelonnée de mai à septembre dernier, dans le cadre de la réunion de comité de projets dédiés et pilotés par chacun des sous-préfets d'arrondissement et les maires des communes bénéficiaires.

Afin de soutenir les projets des communes, l'État est intervenu dès 2018 à hauteur de **1 239 882 euros** (dotation de soutien à l'investissement local), ainsi que, en fonction des projets, de crédits de l'ANAH (pour un montant prévisionnel maximum de 110 000 euros).

Ces crédits ont permis de **financer différentes études utiles pour amorcer ou compléter les diagnostics menés par les communes**, ainsi que des premiers travaux (le réaménagement d'une place à Arpajon pour plus de 770 000 euros, le transfert d'une crèche à Évry pour 200 000 euros ou des études pré-opérationnelles pour la requalification urbaine des abords d'un centre commercial à Saint-Michel-sur-Orge, pour plus de 140 000 euros).

Saint-Michel-sur-Orge a été la première commune à signer une convention-cadre en Île-de-France le 14 juin 2018.

Les signatures des conventions-cadres des autres communes se sont échelonnées comme suit :



La phase d'initialisation du programme, actuellement en cours pour une durée de 18 mois maximum, consiste à :

- ▶ établir ou compléter le diagnostic, notamment en lançant les différentes études prévues dans les conventions-cadres;
- ▶ établir ou conforter la stratégie du projet de redynamisation;
- ▶ définir les périmètres d'intervention et de l'opération de revitalisation territoriale (ORT) et les objectifs spécifiques (Cf. ci-dessous);
- ▶ préciser un plan d'opérations décliné en actions à mettre en œuvre dans le cadre du projet ;
- ▶ identifier les modalités de mise en cohérence et amorcer la révision, si nécessaire, des documents de planification (SCOT, PLUI, PLH etc.);
- ▶ organiser la conduite opérationnelle du projet (partenariat avec les acteurs immobiliers, organisation de la conduite des opérations d'aménagement, suivi-animation des dispositifs d'amélioration de l'habitat, mise en place des outils qui permettront l'évaluation en continu, etc.).

Pour conforter le programme ACV, la loi ELAN de novembre 2018 a créé l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), nouvel outil visant à mettre en œuvre un projet global de revitalisation de centre-ville, fondé sur une approche territoriale durable et intégrée. Cet outil a été pensé initialement en appui des sites « Action cœur de ville », mais pourra utilement bénéficier aux sites PNRQAD (programme national de requalification des quartiers anciens dégradés), NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) ou en OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain). Il est également proposé à toutes les collectivités, hors de ces précédents dispositifs, mais désireuses d'affiner leur projet de territoire par la revitalisation de la polarité urbaine de l'agglomération ou du bassin de vie.

L'ORT vise donc à lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes en s'appuyant sur deux principes :

- ▶ une approche intercommunale, afin d'éviter les contradictions de stratégie entre la périphérie et le centre-ville ;
- ▶ un projet d'intervention qui intègre des actions relevant de différentes dimensions dont la mise en œuvre doit être coordonnée.

L'outil doit bénéficier d'abord au cœur de ville de la commune principale de l'intercommunalité, mais d'autres centralités pourront y figurer. Le choix des secteurs d'intervention est important au regard des effets juridiques et financiers qu'implique ce dispositif. La sélection doit donc nécessairement reposer sur une analyse au sein d'un diagnostic partagé ayant conduit à définir la stratégie territoriale sur laquelle repose l'ORT.



L'impact de l'ORT se manifeste principalement sur le volet commercial, mais également sur le volet habitat puisque toute ORT comprend nécessairement des actions d'amélioration d'habitat. Les principaux impacts, non exhaustifs, sont les suivants :

AMÉNAGEMENT FONCIER COMMERCIAL

HABITAT

- ▶ Exonération d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) pour les projets commerciaux dans un secteur d'intervention contenant un centre-ville identifié par la convention ORT
- ▶ Faculté donnée aux préfets de suspendre l'examen des projets d'implantation en périphérie, pour les projets mixtes commerces-logements de ces mêmes centre-villes

- ▶ Droit de préemption urbain renforcé
- ▶ Droit de préemption sur les fonds locaux et artisanaux
- ▶ Accélération de la procédure liée à l'abandon manifeste d'un bien

- ▶ Permis d'aménager multi-sites

▶ Toute ORT comprend nécessairement des actions d'amélioration d'habitat, en tout ou partie de la définition des programmes définis au L 303-1 du CCH, relatif à la mise en œuvre des OPAH. Toute ORT vaudra OPAH si elle observe l'ensemble des items mentionnés à cet article du CCH. Cette OPAH est qualifiée d' « OPAH RU » si elle comporte par ailleurs des interventions sur les axes foncier, d'habitat dégradé ou de traitement des copropriétés

- ▶ nouveau dispositif d'aides fiscale à l'investissement locatif privé
- ▶ aides de l'ANAH en faveur de la vente d'immeubles à rénover (VIR)
- ▶ dispositif d'intervention immobilière et foncière

Pour l'année 2019, le programme bénéficie d'une enveloppe de 1,196 millions d'euros, qui permet notamment de financer le projet de réaménagement des abords du centre commercial du Bois-des-Roches de Saint-Michel-sur-Orge.

LE LOGEMENT

LES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENT SOCIAL

On assiste, depuis les années 1970, à une paupérisation de l'occupation du parc social inégalement réparti sur le territoire. Le parc social des QPV (quartiers en politique de la ville) accueille, en effet, une population plus pauvre que le reste du parc social.

Il s'agit donc d'une problématique double : non seulement les QPV comportent davantage de logements sociaux mais ces logements accueillent une population plus pauvre que dans le reste du parc social.

En sus de l'action menée sur la politique de l'offre, la réforme des attributions est un levier majeur de la mixité sociale dans les territoires.

Les attributions de logements sociaux reposent sur des droits de réservation partagés entre les différents financeurs. La Direction départementale de la cohésion sociale gère le contingent du Préfet pour les logements destinés aux mal-logés et contribue au pilotage des CIL au titre de son expertise technique et de représentation de l'Etat dans les instances.

La mise en place des conférences intercommunales du logement (CIL)

Le cadre et les orientations :

La mise en place des conférences intercommunales du logement est encadrée par l'article 97 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové. La Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017, renforce, clarifie cette dynamique et l'élargit aux communes de la Métropole du Grand Paris.

Cette instance co-présidée par le président de l'EPCI et le Préfet doit permettre de :

- ▶ Placer les intercommunalités en chef de file de la politique locale d'attribution des logements sociaux,
- ▶ Définir, de manière concertée avec les communes et les partenaires, les orientations de la politique intercommunale des attributions,
- ▶ Constituer, au travers du plan partagé de gestion de la demande, le cadre et la gouvernance de la gestion de la demande de l'information et des attributions ;



La Conférence intercommunale du logement doit aboutir à l'élaboration de trois documents selon les spécificités des territoires. Ces documents définissent les orientations en matière d'attribution et de gestion de la demande à l'échelle intercommunale :

- ▶ Le document cadre,
- ▶ La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA),
- ▶ Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

État d'avancement

Au 7 juin 2019, les agglomérations de Cœur d'Essonne et de l'Étampois Sud Essonne ont élaboré leurs documents cadre et leurs conventions intercommunales d'attribution (CIA). Ces deux documents ont reçu des avis favorables du comité restreint du PDALHPD (Etat, Conseil Départemental, Action Logement et l'AORIF).

Ces documents devraient voir également le jour pour les agglomérations de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et de Val d'Yerres Val de Seine au deuxième semestre 2019.

Seule l'agglomération de la Communauté de Paris-Saclay n'a pas encore démarré les démarches en ce sens.

Les outils en faveur de la mixité sociale

La loi Égalité et Citoyenneté fixe 3 objectifs dont deux en faveur de la **mixité sociale** et un en faveur de **l'accès au logement**.

- ▶ Au moins 25 % des attributions annuelles (suivies de baux signés) de logements situés en dehors des QPV, sont consacrées à des demandeurs dont le niveau de ressources est inférieur au premier quartile (personnes ayant un maximum de revenus annuels de 9 345 €) ou à des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain,
- ▶ Au moins 50 % des attributions annuelles de logements situés en QPV, sont consacrées à des demandeurs dont le niveau de ressources est supérieur au premier quartile.
- ▶ Au moins 25% des attributions annuelles, (sur les logements autres que ceux réservés à l'État), sont destinées aux personnes bénéficiant d'une décision favorable mentionnée à l'article L. 441-2-3 (DALO) ou, à défaut, aux personnes reconnus prioritaires par l'Etat.

Bilan 2018 de l'attribution de logements sociaux par la DDCS de l'Essonne

1737 ménages ont été relogés en 2018, dont 54 sur le contingent des communes carencées au titre de la loi SRU



LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET INSALUBRE

- ▶ Le service Santé environnement de la Délégation départementale de l'ARS (DD ARS), en tant que guichet unique des signalements d'habitat indigne, a reçu 427 signalements au cours de l'année 2018 qui proviennent des communes, des particuliers, des services de sécurité et des services sociaux.
- ▶ Sur les 151 logements et les 15 parties communes qui ont fait l'objet d'une visite d'inspection de la DD ARS, 91 logements et 8 parties communes ont conduit à une évaluation sanitaire et à la prise de 62 arrêtés préfectoraux au titre d'une procédure régie par le Code de la santé publique. 27 arrêtés préfectoraux de mainlevée ont également été édictés sur la même période.
- ▶ Des actions territoriales d'accompagnement des communes sont menées régulièrement en parallèle, notamment au regard de certaines situations d'habitat indigne sous la forme de visites d'accompagnement ou de réunions de sensibilisation à la lutte contre l'habitat indigne. Sur la commune de Grigny, 26 enquêtes à domicile ont été réalisées donnant lieu à la rédaction de 20 arrêtés préfectoraux.
- ▶ Le département de l'Essonne est reconnu comme un territoire d'accélération de la lutte contre l'habitat indigne. La DD ARS, aux côtés des différents services concernés, a à cœur de mener le travail relatif à l'élaboration du plan pluriannuel de lutte contre l'habitat indigne ainsi que les travaux spécifiques aux propriétaires indécis et à la sur-occupation.
- ▶ Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDAL-HPD), placé sous la double responsabilité de l'État et du Conseil départemental, a été rénové. La priorité du plan est de prévenir les expulsions locatives, combattre l'habitat indigne, promouvoir le logement d'insertion ainsi que les conditions d'accès et de maintien dans le logement.
- ▶ Le comité responsable du plan, a été institué le 7 décembre 2018. La réunion du comité est couplée avec le collège stratégique de la CCAPEX (commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives).



L'HÉBERGEMENT D'URGENCE

► Le plan quinquennal pour le Logement et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) est un autre dispositif qui permet à travers ses objectifs de **fluidifier le passage de l'hébergement vers le logement**. Il s'agit de faire un point d'avancement sur les dispositions mises en œuvre dans le cadre du plan logement et sur l'intégration des réfugiés pour permettre l'accès le plus rapide possible des personnes au logement. **Une opération d'identification d'une cohorte de 100 ménages prêts au relogement a été effectuée en Île-de-France courant mars 2019** pour donner un effet d'accélérateur au relogement effectif de ménages hébergés.

► À ce jour, 69 ménages ont été relogés (attribution prononcée ou bail signé) et 8 ménages ont une proposition de logement en cours. Sur les 23 ménages restant, 4 ménages ne demandent pas de relogement en Essonne, et 4 autres sont en attente de renouvellement de leur demande de logement social.

► Enfin, le dispositif d'hébergement pour les personnes sans-abri a été consolidé en 2018, avec notamment la poursuite du développement de solutions d'alternatives à l'hébergement hôtelier (**234 places supplémentaires en 2018**). Il comprenait au 31 décembre 2018, un total de **3 700 places** (dont 1700 places d'hôtel).

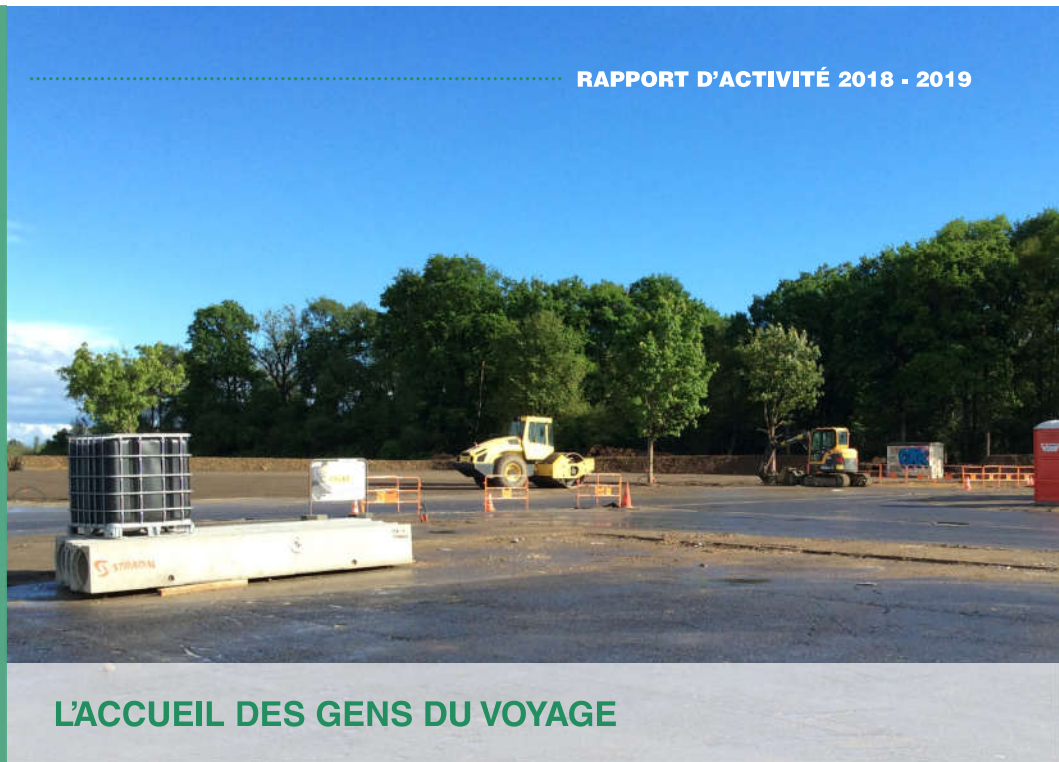
► Parallèlement, le **dispositif d'hébergement dédié aux migrants** (centre d'accueil pour demandeurs d'asile, centres d'hébergement d'urgence pour migrants, centres d'hébergement provisoire pour réfugiés...) **a continué de se développer, pour atteindre à fin de l'année 2018 plus de 2 500 places**. Plusieurs opérations de mise à l'abri de migrants issus de campements parisiens ont eu lieu en 2018 et début 2019, grâce notamment à la mobilisation de plusieurs gymnases du département.



L'Essonne est l'un des quatre départements de France les plus concernés par la problématique d'accueil des gens du voyage. Entre 1000 et 2000 caravanes stationnent illicitement, en permanence dans le département.

La mise en œuvre du schéma permettra de créer 624 places supplémentaires. Elle permettra aussi une gestion plus efficace des occupations illicites pour les communes en conformité avec le nouveau schéma.

Ces évacuations mobilisent déjà fortement les services de l'État qui ont réalisé en 2018-2019 : **26 mises en demeure et 16 concours de la force publique.**



L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La commission consultative départementale d'accueil des gens du voyage du 3 décembre 2018 a validé le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage qui détermine pour 6 ans (2019-2024) les modalités d'accueil et les obligations des collectivités pour garantir cet accueil dans le département.

Le Préfet et le Président du Conseil départemental, qui co-président cette instance, ont étroitement collaboré, dès le lancement de la procédure de révision du schéma en octobre 2017, pour aboutir à la réalisation d'un document équilibré. Un diagnostic approfondi et une large concertation ont permis de finaliser ce document qui a été signé par le Président du Conseil Départemental et le Préfet le 24 avril 2019.

Aux termes de la mise en œuvre du schéma, le département de l'Essonne comptera :

3 aires de grands passages de 150 places ouvertes à l'année, dont 1 reste à créer.	1 aire de grands passages de 200 places ouverte l'été, existante.	3 aires de « moyens passages » de 50 places, à créer	25 aires permanentes d'accueil représentant 532 places, existantes.	13 terrains familiaux représentant 324 places, à créer
---	--	---	--	---

Par ailleurs, le département disposera à compter du 1^{er} juillet 2019 d'un coordonnateur départemental chargé de réguler les installations et de prévenir les occupations illicites.



LA RÉNOVATION URBAINE

L'objectif des Programmes de rénovation urbaine est de transformer profondément les quartiers prioritaires afin d'y résoudre les dysfonctionnements urbains les plus importants.

Le Premier Programme National de Rénovation Urbaine (ANRU1) a permis la rénovation de 24 quartiers correspondant à un montant de travaux total de plus de 2 milliards d'euros. Ces interventions ont été subventionnées par l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) à hauteur d'environ 595 millions d'euros, ce qui place l'Essonne parmi les premiers départements en termes d'investissements dans ce domaine.

En 2014, la mise en œuvre d'un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) a été actée. Doté de 5 milliards d'euros, le NPNRU constitue l'axe majeur d'intervention du volet urbain de la politique de la ville. Il concerne cette fois 14 quartiers en Essonne: 8 quartiers d'intérêt national et 6 quartiers d'intérêt régional. Les montants de concours financiers NPNRU ne sont pas encore connus pour l'ensemble des projets. Deux projets nationaux ont été validés par l'ANRU en 2018 : le Parc aux Lièvres à Évry-Courcouronnes (40,15 millions d'euros) et Grand Vaux à Savigny-sur-Orge (52,9 millions d'euros). Les projets régionaux de la Prairie de l'Oly à Montgeron (15 Millions d'euros), Vigneux-sur-Seine et du Canal à Évry-Courcouronnes sont en phase de contractualisation et les opérations vont s'engager rapidement. Cette dynamique se poursuit en 2019 avec la validation attendue de l'ensemble des projets essonniers.



LA REQUALIFICATION DES COPROPRIÉTÉS D'INTÉRÊT NATIONAL



Créée et déclarée d'intérêt national par décret du 26 octobre 2016, l'opération de requalification de la copropriété dégradée d'intérêt national (ORCOD-IN) Grigny 2 est la deuxième ORCOD-IN en France. Le pilotage de l'ORCOD-IN a été confié par ce même décret à l'Etablissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF).

La copropriété Grigny 2 fait l'objet d'un troisième plan de sauvegarde (2014-2019) qui doit permettre à court terme :

- ▶ la scission de la copropriété,
- ▶ la réalisation du projet de géothermie,
- ▶ l'assainissement financier du syndicat principal et des syndicats secondaires,
- ▶ l'accompagnement social des propriétaires fragiles,
- ▶ la réalisation de travaux d'urgence, le cas échéant, quand la santé et la sécurité des occupants sont menacées.

Le plan de sauvegarde se terminant à l'été 2019, **une prolongation pour 2 ans de sa durée a été actée en comité de pilotage au printemps, pour fixer une nouvelle feuille de route pour les années 2019-2021.**

La scission de la copropriété contribue à la maîtrise des charges et est un préalable à la réalisation du projet urbain. À terme, le syndicat principal sera dissous et **les 27 syndicats secondaires constitueront des copropriétés autonomes, séparées des espaces et équipements.**

Au 1er janvier 2019, sont d'ores et déjà effectifs le transfert aux syndicats secondaires des compétences eau et chauffage, ainsi que la reprise par les collectivités de certains équipements et d'espaces à vocation publique. L'individualisation du réseau de chaleur, en lien avec le projet de géothermie, contribue également à l'objectif de scission de la copropriété.

La mise en œuvre du projet de géothermie figure comme une action permettant la maîtrise durable, voire la baisse des charges des habitants.

Le diagnostic patrimonial des immeubles indique une dégradation préoccupante et l'obsolescence de certains dispositifs de sécurité (sécurité incendie, ascenseurs, garde-cops, chute de morceaux de façade).

Le montant des travaux est estimé à près de 20 millions d'euros à l'échelle de la copropriété.

Un dispositif de gestion urbaine et sociale de proximité a été prévu dans le cadre du plan « Initiative copropriétés », annoncé en novembre 2018. Un travail technique a permis de recenser des actions à mener dès 2019, ainsi que la **nécessité d'engager une étude sur l'ensemble du périmètre Grigny 2 pour élaborer un diagnostic, identifier un programme d'actions pluriannuel pour 2020-2021 et définir une gouvernance adaptée pour ce dispositif.**



LA LUTTE CONTRE LES CONSTRUCTIONS ILLÉGALES ET LA RÉSORPTION DES BIDONVILLES

LUTTE CONTRE LES CONSTRUCTIONS ILLÉGALES

Durant l'année écoulée, le comité technique s'est réuni à trois reprises et deux comités de pilotage se sont tenus en présence des signataires de la « **Charte de prévention et de lutte contre les constructions illégales** », le 18 septembre 2018 et le 22 mars 2019.

Les comités techniques réunis ont permis de faire un état des procédures actuellement suivies par la DDT et d'identifier plusieurs situations qui pourraient donner lieu à une exécution d'office des décisions de justice en 2019. Deux opérations sont programmées dans les mois à venir.

Concernant l'**activité d'accompagnement des procédures engagées par les collectivités**, 105 procès verbaux ont été reçus par la DDT, 42 dossiers ont fait l'objet d'un avis au Parquet dans le cadre des procédures d'instruction. De plus, la DDT a participé à l'ensemble des audiences au Tribunal (une par mois) et a répondu aux nombreux appels des collectivités pour les appuyer dans leur démarches.

RÉSORPTION DES BIDONVILLES DANS L'ESSONNE

La population des bidonvilles du département est relativement constante depuis plusieurs années (500 personnes réparties sur une dizaine de campements, essentiellement dans l'agglomération d'Évry et à proximité des centres urbains).

Le cabinet du Préfet et les sous-préfectures s'assurent de la plus grande réactivité de l'État dans la préparation et la programmation des démantèlements en tenant compte des contraintes juridiques et opérationnelles :

- ▶ les démantèlements doivent se faire sur le fondement de décisions de justice, mais la caractérisation de dangers spécifiques amène régulièrement à procéder à des évacuations par la voie administrative.
- ▶ les démantèlements ne peuvent se faire qu'à partir d'un recensement social des occupants.
- ▶ les opérations nécessitent, souvent, la mobilisation de renforts mobiles auprès de la Préfecture de Police, sur des contingents pas toujours disponibles.
- ▶ les opérations de démantèlement nécessitent de pouvoir nettoyer et sécuriser les parcelles libérées, ce qui génère souvent des coûts importants.

Malgré ces contraintes et en collaboration avec les collectivités, la préfecture a coordonné en 2018-2019 **28 évacuations de campement au cours desquelles 219 personnes ont été mises à l'abri par les services de la Direction départementale de la cohésion sociale.**

LA CONDUITE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE GRANDES OPÉRATIONS D'URBANISME

L'OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL DU PLATEAU DE SACLAY

L'État soutient une ambition forte pour le Plateau de Saclay, qui est l'un des premiers pôles de recherche et de développement au monde, avec la mobilisation de 5 milliards d'euros du programme d'Investissements d'avenir (PIA) au service de l'un des premiers pôles de recherche et de développement du monde.

Les deux principaux secteurs de développement du plateau de Saclay (les zones d'aménagement concerté du quartier de l'École Polytechnique et du quartier du Moulon) sont en pleine **phase opérationnelle et de nombreux permis de construire ont été délivrés**. Par ailleurs, le nouveau projet d'aménagement du secteur de Corbeville assurera la jonction entre les deux quartiers précédemment cités. Ce projet, qui s'est précisé durant le cours de l'année 2018, devra ainsi **achever l'aménagement du cluster du Plateau de Saclay**.

Dans le prolongement de la lettre de mission que le Premier ministre a adressée au Préfet de la Région Île-de-France le 10 septembre 2018 en vue d'actualiser le contenu du schéma stratégique de l'Opération d'intérêt national (OIN) de Paris-Saclay, les services de l'État en Essonne se sont mobilisés pour apporter leur contribution à cette actualisation.





Il est ressorti de ces échanges que l'OIN de Paris-Saclay est aujourd'hui confrontée à plusieurs défis, qui peuvent se résumer comme suit :

- ▶ refonder le pacte de développement État/territoire pour susciter l'adhésion la plus large possible aux projets d'aménagement et favoriser l'implication des élus (notamment en matière de production de logements familiaux) ;
- ▶ investir la phase transitoire 2019-2026 (date de mise en service de la ligne 18) pour montrer que le cluster recèle dès à présent de nombreuses opportunités susceptibles de bénéficier à l'ensemble du territoire ;
- ▶ assurer l'intégration du cluster de Paris-Saclay, dans sa double dimension interne (recherche de mixité fonctionnelle) et externe (recherche de complémentarité avec les territoires voisins) pour « ancrer » le projet localement.

Dans un contexte de concurrence internationale, **il est essentiel de développer une stratégie de marque qui valorise les atouts propres du cluster de Paris-Saclay.** Cette stratégie pourrait notamment valoriser le rôle pionnier du territoire dans la transition écologique et énergétique. Elle pourrait également s'accompagner de la création d'un lieu « totem » ambitieux, emblématique de l'excellence française et de la dynamique d'innovation qui caractérise Paris-Saclay. **La communication et la politique d'attractivité en direction des acteurs économiques et scientifiques s'appuiera sur cette stratégie de marque.**



L'aménagement du plateau englobe nécessairement le développement de l'offre de transport.

Le projet de ligne 18 du réseau du métro du Grand Paris Express qui avait été déclaré d'utilité publique, a fait l'objet de la confirmation de l'État d'une mise en service en 2026 pour le tronçon compris entre Massy et le CEA Saint-Aubin. Par ailleurs, les premiers permis de construire du Grand Paris Express ont été délivrés en 2018 dont celui de la gare de Massy Opéra sur la ligne 18.

Michel CADOT, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, a installé, avec l'ensemble des élus et opérateurs publics, **un comité de pilotage chargé de convenir des investissements à réaliser pour améliorer à court et moyen termes les dessertes du plateau de Saclay.**

La réalisation de liaisons douces desservant le plateau de Saclay depuis la vallée constitue un enjeu de continuité urbaine.

L'objectif de ces futures liaisons plateau-vallée sera de relier le RER B (qui constitue l'unique axe de desserte lourde en transports en commun du territoire) au cœur du quartier de Moulon. En effet, la fréquentation de ce quartier augmente, compte-tenu de l'arrivée d'établissements d'enseignement supérieur (CentraleSupélec, ENS Paris-Saclay, Biologie-Pharmacie-Chimie), de centres de recherche (IBM, SERVIER) et de la livraison prochaine d'un quartier mixte de mille logements et de commerces.

L'État s'est placé aux côtés des élus dans l'aboutissement de ces réalisations. Cet accompagnement s'est formalisé en 2018 par une subvention du FSIL d'un montant de 727 324 € et d'un concours du FNADT pour un montant de 152 417,08 €. Pour 2019, l'État consacrera pour la réalisation de ces liaisons douces plus d'1 M€ au moyen de l'enveloppe régionale du FSIL.

L'identité du Plateau de Saclay est aussi agricole. Si la loi du Grand Paris du 3 juin 2010 ouvre la voie à l'aménagement et au développement du Cluster de rang international Paris-Saclay, elle sanctuarise en outre cet espace naturel agricole et forestier en créant l'unique Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière (ZPNAF) de France. Elle couvre 4 115 hectares, dont 2 469 de terres agricoles.

“

subvention du FSIL en 2018 d'un montant

de **727 324 €**

et concours du FNADT pour un montant de

152 417,08 €

En 2019

l'État consacrera pour la réalisation de ces liaisons douces plus d' 1M€ au moyen de l'enveloppe Régionale du FSIL.

”





La charte de la ZPNAF a été officiellement signée le jeudi 11 octobre 2018. Elle s'articule avec le programme d'action, adopté par le Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay le mardi 4 juillet 2017, à l'issue d'une large concertation qui s'est déroulée du 30 novembre 2016 au 12 janvier 2017 et qui a réuni l'ensemble des parties prenantes (élus, État, associations, agriculteurs, chercheurs, grand public, ...).

Un protocole d'intention pour le financement des actions à dimension agricole du programme d'action de la zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) du plateau de Saclay a également été signé avec la chambre d'agriculture de région Île-de-France.

Le financement des actions agricoles du programme d'action de la ZPNAF en mobilisant la compensation collective agricole.



Afin de répondre aux enjeux forts de gouvernance sur la ZPNAF, a été créé **un comité de pilotage** présidé par le Préfet de l'Essonne avec deux missions principales :

- ▶ Rendre, sur demande des CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers), des avis sur la compatibilité des projets avec la servitude que constitue la ZPNAF, en particulier pour garantir que les 2300 ha minimum de terres agricoles sont bien respectés,
- ▶ assurer la mise en œuvre opérationnelle du programme d'action, suivre sa mise en place et son animation.

LE TERRITOIRE DE LA PORTE SUD DU GRAND PARIS

Le Contrat d'Intérêt National de la Porte Sud du Grand Paris, qui couvre les agglomérations de Grand Paris Sud et de Coeur d'Essonne, a bénéficié en 2018 d'une enveloppe de près de **11,5 millions d'euros, de la part de l'État, assurant le financement de 15 projets structurants**. Ont ainsi pu être soutenus :

la construction d'une plateforme de formation à la mécanique industrielle de demain, « CampusFab - École de l'industrie du Futur »

150 000€

la réhabilitation d'un bâtiment de l'ex-BA 217 destiné à accueillir l'industrie cinématographique

127 000€

la construction d'un bâtiment de biologie de synthèse au profit du Génopole

955 000€

Entre 2017 et 2018, ce territoire a bénéficié de 26 millions d'euros de crédits d'investissement de la part de l'État.

Pour l'année 2019, le Préfet de région dispose d'une enveloppe de 9 millions d'euros pour les contrats d'intérêt national de la région. Un montant (qui demeure en cours de détermination en juin 2019) sera dédié à celui de la Porte sud du grand Paris, en particulier pour continuer de soutenir l'aménagement de l'ex-BA217 et pour amorcer les réflexions autour de la démarche de renforcement de l'attractivité de l'agglomération d'Evry-Courcouronnes, sans oublier d'accompagner les projets d'investissement.





LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DE L'AGGLOMÉRATION D'ÉVRY-COURCOURONNES

La création de la commune nouvelle Évry-Courcouronnes au 1er janvier 2019 a renforcé l'ambition stratégique partagée du Contrat d'Intérêt National de la Porte Sud du Grand Paris. Il s'agit, parallèlement au programme « Action Coeur de Ville » qui se met en place, de développer l'attractivité du cœur d'agglomération au service du développement urbain, de l'essor économique, de l'emploi ainsi que de l'offre culturelle.

Dans cette perspective et en collaboration étroite avec les collectivités territoriales (Département, communauté d'agglomération et Ville), l'État a proposé à l'automne dernier un travail de réflexion stratégique, prospectif et opérationnel, avec un fort niveau d'ambition : structurer un pôle métropolitain sud francilien.

Cette approche a été documentée à ce stade par :

- ▶ une réflexion stratégique en lien avec Grand Paris Aménagement et partagée lors de la première réunion du COPII le 26 octobre 2018 avec l'agglomération, la ville et le département;
- ▶ 3 réunions des Comités techniques et de pilotage.

L'État a parallèlement mobilisé :

- ▶ Business France pour engager un travail spécifique sur le marketing territorial et l'attractivité économique ;
- ▶ la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France afin d'ouvrir des pistes sur le volet culturel de la démarche. Une mission spécifique débutera son travail dans les prochaines semaines ;
- ▶ Haropa en vue d'appréhender les enjeux portuaires et fluviaux liés à la proximité de la Seine dans toutes ses fonctionnalités.



LES RÉFLEXIONS AUTOUR DU GRAND ORLY

Le pôle d'Orly concentre la majorité des emplois (près de 160 000) et des disponibilités foncières (MIN, zone SENIA et emprises ADP) du sud francilien et offre par conséquent d'importantes perspectives en termes de développement économique et urbain.

Le développement de l'habitat, du secteur tertiaire et des filières d'avenir sur la zone nécessite la requalification de certaines infrastructures de desserte, et notamment la transformation de la RD 7 qui concentre des **enjeux de renouvellement urbain avec le prolongement du tramway T7 et de requalification de son entrée sud** (secteur du terminus actuel du tramway T7 et de la gare routière).

Par ailleurs, le groupe ADP souhaite procéder, dans le cadre de sa politique de développement immobilier, **à l'aménagement d'une réserve foncière d'environ 45 ha située au sud de l'aéroport de Paris-Orly** (Grand Orlyparc), situés sur les communes d'Athis-Mons (Essonne) et de Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne).

En parallèle, « l'interconnexion sud » va permettre d'améliorer le trafic fret sur le tronçon Orly-Valenton et favoriser la desserte du MIN de Rungis tout en améliorant la desserte locale par les transports en commun (gares du Grand Paris Express, prolongement du tramway T7 jusqu'à Juvisy/Orge).

Le développement de ce secteur souffre cependant d'une absence de vision stratégique et partagée. Compte-tenu des enjeux à dimension nationale de ce territoire, il est apparu impératif de **relancer une démarche partenariale pour définir et mettre en œuvre, avec l'ensemble des acteurs publics et privés du Grand Orly, des orientations d'aménagement et de développement partagées.**

Les Conseils départementaux de l'Essonne et du Val-de-Marne ont organisé en mars 2019 les « **Ateliers du Grand Orly** », réunissant les acteurs concernés autour des thématiques du transport, de l'emploi-développement économique et du développement durable. **L'État aux niveaux régional et départemental y a apporté sa contribution et la Ministre des transports, Elisabeth BORNE, a conclu cette première phase de réflexion en avril 2019.**



LE SOUTIEN À LA RURALITÉ

Issus des comités interministériels aux ruralités, les contrats de ruralité constituent des outils de contractualisation entre l'État et les EPCI (ou les pôles d'équilibre territoriaux) afin de mobiliser l'ensemble des dispositifs de droit commun de l'État et de ses partenaires au profit des territoires ruraux.

Ils s'articulent autour de **6 domaines d'action prioritaires** :

- ▶ l'accessibilité aux services et aux soins,
- ▶ le développement de l'attractivité des territoires (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc.),
- ▶ la redynamisation des bourgs-centres,
- ▶ les mobilités,
- ▶ la transition écologique,
- ▶ la cohésion sociale.

En Essonne, six contrats de ruralité ont été signés avec des EPCI à fiscalité propre (CAESE, CC2V, CCDH, CCPL, CCVE et CCEJR), couvrant ainsi la totalité des territoires ruraux du département. Par ailleurs, afin d'élargir les possibilités d'actions, la Caisse des dépôts et des consignations est également signataire.

Pour 2018, l'enveloppe budgétaire de l'État consacrée aux contrats de ruralité au titre de la DSIL s'est élevée à 2,137 millions d'euros. Cette enveloppe a permis de soutenir 11 projets avec un montant respectif de subventions de :

552 000 € CAESE (2 PROJETS)	171 014 € CCPL (2 PROJETS)	390 190 € CC2V (3 PROJETS)	515 171 € CCVE (2 PROJETS)	447 101 € CCEJR (3 PROJETS)	70 757 € CCDH (1 PROJET)
--	---	---	---	--	---------------------------------------

Ces crédits ont permis de soutenir des travaux au sein de la MSAP de Ballancourt/Essonne, pour un montant de 25 000 euros, la construction et l'aménagement de 3 centres de loisirs au sein de la CCEJR pour un montant de 233 000 euros ou la création d'une maison médicale à Angerville pour un montant de 252 000 euros.

Pour l'année 2019, l'enveloppe dédiée aux contrats de ruralité, d'un montant de 1,54 millions d'euros, permettra de financer les projets d'investissement matures portés par les collectivités concernées.

“

Une aide de plus de **3 millions d'€** versée par l'État pour contribuer au financement d'équipements publics rendus nécessaire par l'accroissement de la population.

”



L'ACCOMPAGNEMENT DES MAIRES BÂTISSEURS

Conscient des contraintes financières auxquelles sont confrontées les communes qui ont contribué à l'effort de construction de logements, l'État a décidé de leur attribuer une aide spécifique pour contribuer au financement d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population.

Pour 2018, cette aide, d'un montant exceptionnel de plus de 3 millions d'euros, a bénéficié aux communes de Palaiseau, Massy, Giy-sur-Yvette, Évry et Bondoufle, pour soutenir différents projets :

la rénovation
d'écoles et de
centres de loisirs

la création
de pôles médicaux

la rénovation
thermique des
bâtiments publics

la réalisation
d'équipements
sportifs.



LA SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN EN ESSONNE





GÉNÉRALISATION DE LA «SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN» : ENTREtenir ET DÉVELOPPER LE LIEN DE CONFIANCE AVEC LA POPULATION

Un jalon important de l'activité des services de l'État dans le domaine de la sécurité est le déploiement de la «sécurité du quotidien», qui sera généralisée dans tout le département au 30 juin 2019.



LE DÉPLOIEMENT DE LA «SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN» VISE L'OPÉRATIONNALITÉ À ÉCHELLE LOCALE

Le déploiement de la démarche de la « sécurité du quotidien » impulsée par le Ministère de l'Intérieur se poursuit, avec une **généralisation sur tout le département au 30 juin 2019**. Dans ce contexte, des stratégies de sécurités locales sont élaborées, s'appuyant sur la création d'un « groupe de partenariat opérationnel » sur chacun des 48 secteurs de la sécurité du quotidien. Au sein de ce groupe, forces de l'ordre et partenaires identifient une problématique locale ciblée, telles que des trafics, des occupations de halls d'immeubles, des rodéos..., afin de mettre en œuvre une résolution rapide par une véritable « action coup de poing ». Les 48 GPO ont été activés en mai 2019.

Par ailleurs, la direction départementale de la sécurité publique de l'Essonne a proposé la mise en place d'un GPO départemental dédié à l'enjeu spécifique de la **sécurité des usagers des transports de surface et des salariés des opérateurs de transports**, en zone police du département de l'Essonne. Dans le contexte de l'augmentation des faits de délinquance enregistrés sur les réseaux de surface de l'Essonne (+ 27,8 % pour le premier trimestre 2019), ce groupe vise à mobiliser de manière opérationnelle les transporteurs, les chefs de police municipales, les chefs des CSP concernées ainsi que la sous-direction régionale de la police des transports de la préfecture de police. Le lancement de ce GPO s'est tenu le 27 mai 2019.

LE RENFORCEMENT DES CONTACTS AVEC LA POPULATION

Dans l'objectif de renforcer la visibilité des services territoriaux auprès des élus et de l'ensemble de la population, ont été mises en place des rencontres directes avec les administrés dans le cadre d'une permanence d'accueil du public spécialement au sein des commissariats et brigades, la diffusion de leurs modes d'action dans des supports de communication tels que les bulletins locaux d'information, les réseaux locaux de la presse quotidienne régionale, les réseaux sociaux habilités et les réunions publiques périodiques.

Dans les secteurs relevant de la Police nationale, la présentation par la Circonscription de Sécurité Publique (CSP) de Juvisy-sur-Orge des métiers et missions de la police nationale en milieu scolaire et aux habitants de la Grande Borne à Grigny participe de cette ambition. Dans les compagnies de gendarmerie d'Étampes, « un référent contact » chargé d'animer les actions dédiées a été mis en place. De même, des « groupes de contacts » et « référents territoriaux de contacts » ont respectivement vu le jour dans les compagnies d'Évry et Palaiseau.

Dans les gendarmeries, le dispositif innovant de Brigade Territoriale de Contact regroupant des personnels dédiés à assurer une mission de contact à temps plein avec les élus sur leur territoire a été expérimenté depuis 10 mois et le retour de ces derniers, mais aussi des commerçants et de la population, est très positif. Il s'inscrit dans le cadre de la Police de Sécurité au Quotidien (PSQ) et contribue au renforcement du sentiment de sécurité des citoyens dans la mesure où des patrouilles sont présentes chaque jour sur le terrain.





LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION PARTENARIALE

Établir un continuum de sécurité au travers d'une relation privilégiée avec les partenaires locaux comme l'Éducation nationale, les collectivités locales, les bailleurs sociaux ou les transporteurs publics, est une ambition affirmée qui permettra de développer à l'échelle des circonscriptions, une démarche pro-active.

Pour être davantage à l'écoute de tous les citoyens, un outil partenarial d'évaluation et de recherche « Lab'PSQ » sera mis en place. Cette démarche globale associera citoyens, associations, forces de l'ordre, élus locaux, préfets, universitaires et chercheurs.

L'approfondissement du lien police-population, avec l'objectif de restaurer l'image protectrice du policier, se traduit par l'expérimentation de nouvelles modalités et d'horaires d'intervention (patrouilles pédestres, vacations de matinée) plus propices à un contact direct avec la population et les commerçants. A Palaiseau, des partenariats sont développés notamment avec les responsables et chefs d'entreprises. La Gendarmerie participe régulièrement aux « petits déjeuners » de l'ADEZAC, Association des Entrepreneurs de la Zone d'Activité de Courtaboeuf pour échanger et sensibiliser sur des thématiques actuelles (Cybercriminalité, occupations illicites...).



Le Groupe de Sécurité au quotidien de la Gendarmerie à Gif-sur-Yvette s'est également inscrit dans une démarche d'initiatives consistant à créer un réseau de relais au sein de la circonscription. Le temps libéré a été mis au service de la recherche d'information, la formation et conseil des partenaires et a complété la mission d'investigation par sa connaissance du milieu et de la population et la multiplication des patrouilles de proximité.



Cette structure s'est avérée être une véritable force, devenue incontournable auprès de très nombreux interlocuteurs et faisant l'objet de sollicitations de plus en plus régulières. Suite au bilan positif de ce dispositif, un GSQ à Longjumeau a été créé en janvier 2019. Il permettra, à terme, de compléter le dispositif contact de la Compagnie de Palaiseau et une couverture exhaustive de tout le territoire.

D'une manière générale, le développement des échanges avec le secteur associatif, en lien étroit avec le délégué du préfet territorialement compétent et les acteurs institutionnels partenaires de la DDSP 91, permet de sensibiliser aux enjeux du dispositif et à la nécessité de la mobilisation collective que ceux-ci impliquent.

La coordination avec les polices municipales

Il existe 85 polices municipales en Essonne, pour lesquelles ont été signées 74 conventions de coordination avec les forces de sécurité intérieure nationale. Le renouvellement de nombreuses conventions lors de l'année passée a permis selon les communes d'intégrer des éléments tels que le soutien de la police municipale à la Police de Sécurité du Quotidien, le déport d'images du dispositif de vidéoprotection de la commune vers le centre de supervision urbain du commissariat.

Ces renouvellements prouvent la volonté commune des collectivités et de l'État de prolonger la coordination existante des forces pour assurer la sécurité des citoyens.



Les signatures de protocoles de participation citoyenne se poursuivent

La sécurité du quotidien est une préoccupation partagée : c'est pourquoi les services de l'État continuent d'accompagner les signatures de protocoles de participation citoyenne à l'initiative des élus. Cette démarche partenariale et solidaire associe les élus et la population d'un quartier ou d'une commune à la protection de la tranquillité publique. Véritable outil dédié à la prévention de la délinquance, il est complémentaire de l'action quotidienne des forces de sécurité de l'État.

Le Maire est un acteur clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire. Le dispositif «participation citoyenne» renforce le Maire dans son rôle de pivot de la politique de prévention de la délinquance. Le Maire est chargé, en collaboration étroite avec la Police Nationale, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi de ce dispositif.

Début juin 2019, 124 communes du département sur 196 ont signé un tel protocole :

31 en zone police

93 en zone gendarmerie

De nouvelles signatures sont attendues au second semestre 2019, selon un modèle amélioré par voie de circulaire.





LES QUARTIERS DE RECONQUÊTE RÉPUBLICAINE

Le plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers annoncé le 18 juillet 2018 par le ministère de l'Intérieur prévoit notamment la création de 60 quartiers de reconquête républicaine en France d'ici 2020 et de 1300 postes de policiers et de gendarmes. Le quartier des Tarterêts à Corbeil-Essonne a fait partie des premiers QRR. Un renfort de 30 fonctionnaires de police y a été affecté afin de renforcer la lutte contre la criminalité organisée et les trafics sur ce territoire particulier. Une seconde vague de labellisation a permis à la ville de Grigny de rejoindre ce dispositif le 8 février 2019.

Une Cellule de Lutte contre les Trafics (CLCT), co-présidé par le procureur et le préfet, a été mise en place pour coordonner l'action des forces de sécurité compétentes de la DDSP de l'Essonne et de la DRPJ de Versailles. La CLCT se réunit mensuellement afin d'évaluer les actions décidées, en dresser un bilan et proposer de nouveaux objectifs.

Parmi les premiers éléments d'étape sur le quartier des Tarterêts disponibles en juin 2019, les points suivants peuvent être soulignés :

- ▶ L'arrivée de 30 fonctionnaires supplémentaires a permis de renforcer les modalités d'intervention, de réduire les confrontations et le nombre d'agressions, et de mettre fin aux guets-apens envers la police.
- ▶ En matière éducative et de lutte contre les violences scolaires, une cellule de veille éducative a été constituée et se réunit tous les mois, en parallèle de la cellule de veille mineurs qui regroupe services de police, protection judiciaire de la jeunesse, services sociaux et de l'Éducation nationale.
- ▶ Dans le domaine des transports, la convention signée entre la TICE et la mairie mais également avec le lycée Robert-Doisneau a permis de faire diminuer le nombre d'incivilités. Un dispositif de descente à la demande sur la ligne 40 va être également mis en place à titre expérimental.



LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

La prévention de la délinquance et des violences intrafamiliales est une politique publique interministérielle qui se nourrit d'une démarche partenariale alliant sécurité et prévention. L'efficacité des actions menées est tributaire de leur adaptation aux spécificités des territoires. C'est dans la recherche de cet objectif que le volet prévention contre la radicalisation a été récemment introduit pour en faire une composante à part entière de cette politique publique.

En 2018, l'Essonne a bénéficié d'une enveloppe de 1,2 millions d'euros au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de Radicalisation (FIPDR), permettant le financement d'actions importantes

- ▶ le développement de la vidéoprotection sur la voie publique mais également dans les immeubles d'habitation et les voies de transports, qui représente la partie la plus significative de l'enveloppe essonnoise du FIPDR ;
- ▶ la sécurisation des établissements scolaires,
- ▶ le renforcement des liens entre les forces de sécurité de l'État et la population,
- ▶ l'équipement de la police municipale et surtout le développement de la vidéoprotection sur la voie publique mais également dans les immeubles d'habitation et les voies de transports.

Cette dotation a été portée à 1,47 millions en 2019.

Par ailleurs, depuis l'été 2018, une réflexion a été engagée sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie départementale de prévention de la délinquance et de la radicalisation en Essonne. Elle repose sur une approche consultative et de coopération entre les services de l'État et les collectivités territoriales.





Prévention des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes

Des formations de sensibilisation ont été dispensées afin de former les professionnels des secteurs de l'éducation, de l'aide sociale ou de l'insertion à mieux repérer les victimes intrafamiliales et à les orienter vers les bons partenaires. Au sein des commissariats de police et brigades de gendarmerie, des intervenants sociaux, des psychologues et des représentants d'associations spécialisées dans les violences accueillent les victimes pour les écouter et les accompagner dans leurs démarches (plaintes, divorce, logement, aide psychologique...).

Les intervenants sociaux en commissariat ou gendarmerie correspondent à une préconisation du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Ils ont été mis en place en Essonne grâce à l'enveloppe du Fonds Interministériel pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation, qui a permis de mettre à la disposition des commissariats et gendarmeries de l'Essonne deux intervenants sociaux. Le Conseil départemental s'est engagé aux côtés de l'État et a acté le 27 mai 2019 le financement de deux intervenants sociaux supplémentaires dès la rentrée 2019.

Enfin, la mise en place du dispositif téléphone d'alerte grave danger (TGD) placé sous l'autorité du Procureur de la République et mis en place dans le cadre d'une convention conclue entre la Préfecture, le Tribunal de Grande Instance d'Évry, le Conseil départemental, le Conseil régional d'Île-de-France et l'association Mediavipp 91 vient en appui aux mesures judiciaires de protection telles que l'éloignement du conjoint violent.

Le Centre des Loisirs des Jeunes de la Direction départementale de la sécurité publique a également engagé des actions de sensibilisation des jeunes au civisme et à la citoyenneté à travers le dispositif intitulé « prévention des rodées et quads » en vue d'attirer l'attention des jeunes sur la problématique liée à la conduite des engins motorisés, notamment dans les quartiers sensibles. Cette action est orientée vers les établissements scolaires primaires et secondaires implantés au sein des quartiers de reconquête républicaine (QRR) des Tarterêts à Corbeil-Essonnes et de la grande Borne/Grigny 2 à Grigny.

Des actions en direction des professionnels à l'effet de prévenir des violences intrafamiliales ont été planifiées dans le cadre du Comité de pilotage du plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes qui s'est réuni en novembre 2018 sous la coprésidence de la Préfecture et du Parquet d'Instance d'Évry.

“ **2** intervenants sociaux supplémentaires mis à disposition dès la rentrée 2019 ”



Prévention de la délinquance : vers une nouvelle stratégie départementale à vocation opérationnelle, reposant sur des actions spécifiques et variées

Depuis l'été 2018, une réflexion a été engagée sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie départementale de prévention de la délinquance pour la période 2019-2022.

La nouvelle stratégie aura pour objectif de répondre aux spécificités locales et aux enjeux spécifiques du département de l'Essonne en matière de prévention de la délinquance.

“
JUILLET 2019
premier comité de pilotage
”

Cette stratégie s'organise autour d'un comité de pilotage à vocation opérationnelle, qui décidera des orientations et des actions qui seront développées sur la base des propositions issues de deux groupes de travail, consacrés respectivement au suivi et à l'analyse des situations locales et à la mise en place de partenariats stratégiques. Le premier comité de pilotage aura lieu en juillet 2019.

Les thématiques principales de cette stratégie seront :

- ▶ la prévention situationnelle avec notamment le déploiement des dispositifs de vidéo protection, la tranquillité publique avec des actions de citoyenneté et du vivre-ensemble,
- ▶ les rapports entre forces de l'ordre et population avec le renforcement de la Police de Sécurité du Quotidien,
- ▶ la prévention de la délinquance et notamment des mineurs de moins de 12 ans avec des actions dès l'école primaire,
- ▶ l'aide aux victimes avec entre autres l'amélioration du repérage et de la prise en charge,
- ▶ l'accès au droit pour tous,
- ▶ les violences faites aux femmes.

LE DÉPLOIEMENT DU PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

En 2018, le groupe d'évaluation départementale (GED), qui étudie les situations de chaque individu signalé, s'est réuni à 27 reprises et 9 cellules de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles ont également été tenues. En matière de prévention de la radicalisation, 180 000 euros ont été consacrés au programme « radicalisation ».

Parmi les actions financées figure **la sensibilisation de lycéens aux risques d'endoctrinement**. Un forum-théâtre a constitué le point de départ, suivi du lancement du concours « Radicalement pas ! » pour l'année scolaire 2018-2019, à travers lequel les lycéens ont réfléchi à deux médias originaux de prévention qui seront diffusés à l'ensemble des établissements scolaires français : un film ainsi qu'un « livre dont vous êtes le héros ».

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) a coordonné ce projet qui avait pour objectif de **sensibiliser les élèves aux risques de radicalisation dans l'espace numérique et aux théories du complot**.





L'année 2018 a aussi été consacrée à la mise en œuvre du Plan national «Prévenir pour protéger» présenté le 23 février 2018 et qui mobilise 20 départements ministériels. Il formule 60 mesures fondées sur la mobilisation et la coordination entre acteurs de l'État, collectivités territoriales et société civile pour réorienter la politique de prévention suivant 5 axes :

- ▶ Prémunir les esprits face à la radicalisation
- ▶ Compléter le maillage détection / prévention
- ▶ Comprendre et anticiper l'évolution de la radicalisation
- ▶ Professionnaliser les acteurs locaux et évaluer les pratiques
- ▶ Adapter le désengagement

Le plan préconise notamment la mise en place de cellules restreintes de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles (CPRAF) dédiées à la scolarisation pour coordonner les contrôles des établissements hors contrat et des situations d'instructions à domicile en cas de suspicion de radicalisation. Celle-ci a été mise en place aux côtés du Procureur de la République, de la Directrice académique des services de l'Éducation nationale, des représentants des forces de sécurité intérieure et du maire sur la commune de Corbeil-Essonnes.

Concernant les milieux économiques, les entreprises, en particulier celles classées en points d'importance vitale ou SEVESO, ont été sensibilisées sur la nécessité de repérer et signaler les situations à risques en vue de leur évaluation en GEL ou CDPRAF. Le milieu sportif représente également un champ d'intervention qu'il convient de prendre en compte : la préfecture organise ainsi un premier séminaire sur la prévention de la radicalisation dans le cadre des pratiques sportives, qui aura lieu le 4 juillet 2019 à destination des associations sportives.

Le deuxième semestre de l'année 2019 verra la poursuite de ces actions. L'articulation entre détection et prévention sera améliorée par une coopération renforcée avec les collectivités territoriales, le monde de l'enseignement et de la recherche et le milieu sportif.

En 2018, 37 personnes décédées sur les routes de l'Essonne

7 pour cause de vitesse

2 pour non respect des règles de sécurité

5 pour cause d'alcool ou de stupéfiants

7 pour non maîtrise

Le comportement des usagers est la cause de la majorité des accidents.



PROTÉGER LES POPULATIONS

LUTTER POUR LA SÉCURITE ROUTIÈRE

Bilan de l'année 2018

La sécurité routière en Essonne a connu une baisse de tous indicateurs de l'accidentalité sur l'année 2018.

Ainsi l'année 2018 totalise 1425 accidents corporels soit -7 % de moins que 2017 (1531), 37 personnes tuées contre 41 en 2017 et 1779 blessés en baisse par rapport à 2017 (1920) soit -7 %.

Parmi les 37 personnes tuées :

► un peu plus de la moitié sont des « usagers vulnérables » (6 piétons, 1 cycliste, 9 usagers 2 roues motorisés et 4 cyclomoteurs),

► Près d'un quart sont âgés de plus de 60 ans.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), pour lequel le cabinet du Préfet collabore avec le Conseil départemental, ce sont 51 actions de sensibilisation qui ont été subventionnées au cours de cette année. Les thématiques de ces actions portaient sur les risques liés à la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants, les jeunes, les seniors, les piétons, les « 2 roues motorisés » et la vitesse.

En matière de contrôles automatisés, 33 radars fixes vitesse et 17 radars de franchissement dont 13 de feux rouges et 4 de passage à niveau, sont implantés en Essonne. À ces dispositifs fixes s'ajoute un dispositif roulant de véhicules équipés de radars mobiles ou embarqués.

L'Essonne est marquée par une sur-représentation des deux-roues parmi les victimes d'accidents.

Ainsi, en 2018, alors les deux-roues représentent environ 5 % du trafic routier, 38 % des décès sont des usagers de deux-roues et 32 % des accidents corporels impliquent un deux roues motorisés. Parmi ceux-ci, 79 blessés sont des deux-roues inférieurs à 50cm³, 110 blessés sont des deux-roues supérieurs ou égaux à 50cm³ et inférieurs ou égaux à 125cm³, 273 blessés sont des deux-roues supérieurs à 125cm³.



L'accidentalité sur le premier semestre 2019

Au mois de juin 2019, les indicateurs relatent une hausse statistique par rapport à la même période en 2018 :

**+14 % pour les accidents corporels
(600 accidents contre 528)**

**+14 % pour les personnes blessées
(752 personnes blessées contre 660)**

Le nombre de personnes tuées est légèrement en hausse en 2019 soit 14 contre 13 en 2018 (au 13 juin 2019).

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), ce sont 47 actions de sensibilisation qui vont être subventionnées au cours de cette année 2019. Les thématiques de ces actions porteront sur les risques liés à la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants, les jeunes, les seniors, les piétons, les « 2 roues motorisés » et la vitesse.

Par ailleurs, l'Essonne est le premier département d'Île-de-France à déployer le recours à l'éthylotest anti-démarrage depuis juin 2019.

Les actions de sécurité routière

Pour l'année 2019, le service sécurité routière est régulièrement présent lors d'actions de grande envergure comme le meeting aérien de Cerny – La Ferté Alais, touchant un vaste public (famille et passionnés d'avion), en entreprises (groupe NICOLLIN) pour sensibiliser sur les risques routiers, ou encore auprès des personnels de la Préfecture lors des journées de la sécurité routière au travail.

Il participe aussi, en collaboration avec les forces de l'ordre, à diverses actions comme le rallye moto, les rencontres de la sécurité ou les grands départs en vacances.



SECOURS AUX PERSONNES ET RISQUES D'INCENDIE

Financé à 97% par le Conseil départemental et placé sous la double autorité du président du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), et du Préfet de l'Essonne, le SDIS 91 coordonne l'activité des 50 centres d'incendie et de secours du département.

Le SDIS 91 a réalisé 96 918 sollicitations opérationnelles sur l'année passée (en hausse de 8%), selon la répartition suivante :

- ▶ 78 841 secours à personnes (+7%)
- ▶ 4 811 accidents (- 3%)
- ▶ 6 528 incendies (+ 10%)
- ▶ 6 528 opérations diverses (+ 33%)
- ▶ 79 risques technologiques (- 11%)



Le SDIS a également réalisé 105 194 sorties opérationnelles. C'est la première fois que le cap des 100 000 sorties de secours est dépassé depuis 2008.

En 2018 les opérateurs du CTA-CODIS ont traité en moyenne chaque jour 972 appels, soit 1 appel toutes les 1,30 minutes. Le délai moyen de traitement des appels est de 2 minutes 08.

Les sapeurs-pompiers de l'Essonne ont traité en moyenne chaque jours 265 opérations de secours, soit une toute les 5 minutes.

Etablissements ERP non conformes :



Juin 2018 : **101** avis défavorables
dont **56** de plus de 6 mois



Juin 2019 : **58** avis défavorables
dont **39** de plus de 6 mois



baisse globale de 42,57 %
en un an

LE SUIVI DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC, UN ENJEU DE SECURITE

En matière de sécurité des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grande hauteur (IGH), le bureau défense et protection civile (BDPC) a organisé avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et ses partenaires :

- ▶ 165 sous-commissions départementales et commissions d'arrondissement des ERP sur site et sur plan,
- ▶ 25 sous-commissions départementales pour la sécurité des terrains de camping et de caravanage.

Afin de réduire le nombre d'ERP non conforme en matière de réglementation, le BDPC a entamé depuis juin 2018 un contrôle et un accompagnement assidu de ces établissements.

7 établissements ont fait l'objet d'un contrôle administratif sur site en partenariat avec le SDIS et la commune en vue d'établir avec l'exploitant un diagnostic et un échéancier des travaux à effectuer pour leur mise en conformité.

L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES EN MATIÈRE DE PROTECTION CIVILE : LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, OUTIL DE GESTION DU MAIRE



Le bureau de défense et de Protection civile, en partenariat avec les volontaires de défense et de protection, a organisé un plan d'action afin que l'ensemble des communes du département soit doté d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

- ▶ depuis décembre 2018 un échéancier et une aide à la rédaction du plan ont été établis au profit des communes de plus de 5000 habitants pour lesquelles l'élaboration de ce plan est obligatoire.



► depuis mars 2019 trois sessions de travail réunissant à chaque fois une dizaine de communes ont été organisées en préfecture afin d'aider les plus petites communes du département (-5000 habitants) à élaborer leur plan communal de sauvegarde.

Ce travail a indéniablement contribué à l'augmentation du nombre de PCS validés ou en cours d'élaboration.

LA GESTION DES RASSEMBLEMENTS

Le pôle «défense» du bureau défense et protection civile a instruit plus d'un millier de dossiers concernant des rassemblements culturels, festifs ou sportifs dans le département de l'Essonne. Très hétérogènes, ces derniers vont de quelques centaines de participants à plusieurs dizaines de milliers. Parmi ces grands rassemblements, on peut citer le Download Festival (120 000 visiteurs) ou le meeting aériens de Cerny - La Ferté Alais (40 000 visiteurs).



72 validés au 1er juin 2018

84 validés au 1er juin 2019



862 rassemblements en 2018





LA PROTECTION CIVILE : SE PRÉPARER POUR MIEUX FAIRE FACE À LA CRISE

Planification de sécurité civile

Le plan particulier d'intervention (PPI) dédié à l'entreprise TRIADIS (Étampes) a été élaboré en 2018.

Parallèlement, 4 autres PPI ont fait l'objet de travaux d'actualisation :

**Le PPI ARIANE
GROUP– Isochem
(en cours d'actualisation)**

**Le PPI KMG Ultra Pure
Chemicals
(en cours d'actualisation)**

**Le plan départemental
neige et verglas actualisé
tous les ans au regard
du PNVIF**

**Le plan canicule
(actualisé tous les ans)**

9 exercices de sécurité civile

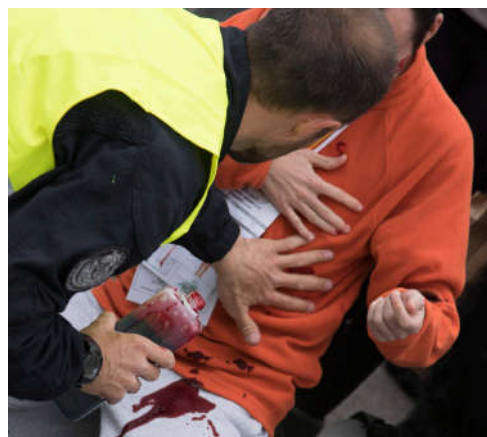
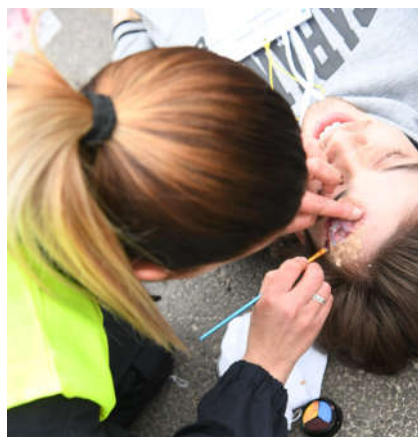
- ▶ 3 dans le cadre des plans particuliers d'interventions des sites industrielles (CIM-ANTARGAZ, SFDM, CEA SACLAY)
- ▶ 1 exercice nombreuses victimes tuerie de masse à caractère terroriste simulant un attentat dans un train RER
- ▶ 2 dans le cadre de l'armement de la Cellule d'Information au Public
- ▶ 1 exercice sanitaire épizootie (cas de rage)
- ▶ 1 exercice attentat intrusion en espace scolaire impliquant 3 établissements (école primaire, collège et lycée) sur la commune de Montgeron
- ▶ 1 exercice de sauvetage aéro-terrestre suite à une chute d'aéronef

Ces exercices sont organisés afin de gagner en efficacité et tester la bonne coordination en cas de crise et permettent ainsi de définir la conduite à tenir de chacun des acteurs concernés.

Un exercice de tuerie de masse à caractère terroriste a nécessité des moyens départementaux très importants. 482 acteurs ont été mobilisés lors de l'exercice attentat dans un train RER sur la commune de Breigny-sur-Orge. Grâce à cet exercice, la coordination inter-services a pu être testée et améliorée, tant sur le plan de la sécurité publique, que sur celui de la sécurité civile.

Chaque mois, un exercice mensuel des cadres d'astreinte ayant vocation à armer le centre opérationnel départemental (COD) en cas de crise est organisé.

- ▶ Gestion de 117 demandes d'intervention du service de déminage.
- ▶ 18 alertes météo ou pollution atmosphérique ont été lancées à l'attention des élus via l'automate d'appel Téléalerte.
- ▶ Le COD a été activé 7 fois.





**LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
AU SERVICE DE TOUS : INNOVATION,
INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT
VERS L'EMPLOI**





SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE CLUSTERS

CLUSTER « DRONES PARIS RÉGION »



Le cluster « Drones Paris Région » créé en 2016 a bénéficié d'une **subvention de 80 000 euros pour financer la communication du premier salon d'envergure européenne entièrement dédié au drone civil**, qui s'est tenu fin septembre 2018. Le salon est une réussite en termes de reconnaissance du cluster qui a permis de mettre en avant les divers partenariats.

CLUSTER JEUX VIDEO



Le développement du cluster « C19 » **se poursuit**, puisque plus d'une dizaine de jeunes entreprises y sont implantées. Afin d'accompagner ce développement, l'État a alloué une **subvention de 901 000 euros à l'ENSIIE pour rénover de nouveaux locaux en 2018** (amélioration de la performance énergétique et thermique des espaces de coworking et de vie mutualisés, situés dans le bâtiment de l'école). **6 start-ups intégreront les locaux du C19 au 1er semestre 2019** avec une projection de 20 start-ups en 2020.

L'appui engagé en 2017 pour le développement des clusters et pôles d'excellence et la structuration des acteurs incontournables du développement territorial du département a continué de se développer.

“ 6 start-ups intégreront les locaux du C19 au 1er semestre 2019 avec une projection de 20 start-up en 2020. ”

CLUSTER GÉNOPOLE

Acteur majeur dans le développement de filière d'excellence sur le ressort de la Porte Sud du Grand Paris, le Génopole représente à ce titre un **axe stratégique d'intervention identifié et soutenu par le Contrat d'intérêt national**.

En 2018, afin d'accompagner sa stratégie de développement à l'horizon 2025, **une subvention de 955 000 euros de l'État est venue soutenir le projet d'acquisition de 1 100 m² de locaux**, dédiés à la biologie de synthèse.

CLUSTER GRAND PARIS SPORT

Le cluster Grand Paris Sport a établi et diffusé sa feuille de route en présentant ses objectifs et axes d'actions transversaux et unificateurs autour du sport et handicap en avril 2018. Ils se résument en 5 principaux points : la création d'une Unité Mixte de Recherche dédiée à la performance et au sport bien être, portée par l'UEVE, le Genopole et l'IRBA, la constitution d'une plate-forme d'expérimentation sur la pratique sportive, l'implantation d'un site d'accueil et d'accompagnement de start-up du sport, la création d'un Pôle de formation aux métiers du sport qui regrouperait les filières de formation de l'université, STAPS, aux missions de formation des fédérations sportives et organismes associés (CREPS et CFA) en occurrence la création d'une Unité de formation autour de l'éthique (en lien avec l'Unité Juridique de l'Université).

La cérémonie d'installation de son premier conseil d'administration a eu lieu le 16 mai 2018, en présence de Tony ESTANGUET. **Son ambition est de réunir des acteurs d'envergure du secteur sportif (fédérations sportives, laboratoires de recherche, entreprises...) au sein d'un écosystème du sport**, dans l'ensemble de ses dimensions : recherche, santé, économie, formation..., sur le territoire de la CA GPS.





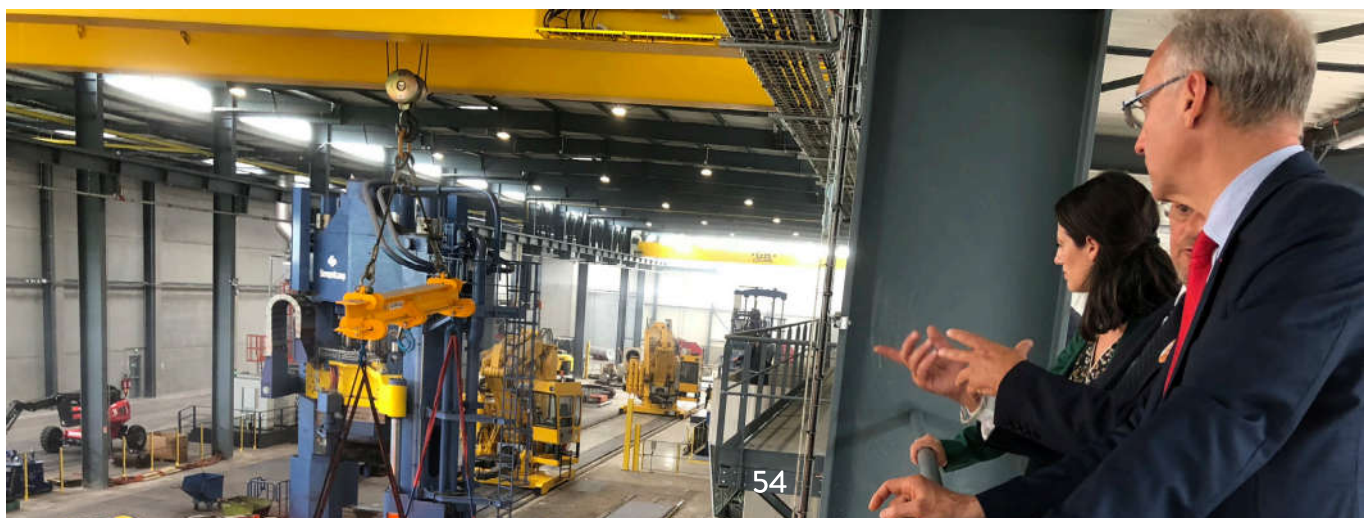
PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LES GRANDS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

En 2018, l'État a accompagné plus de 1 200 entreprises dans leurs projets de maintien ou de développement économique avec notamment :

- ▶ 907 entreprises labellisées « entreprises de services aux personnes » dont 50 structures sont déclarées et agréées ;
- ▶ 6 entreprises labellisées entreprises solidaires d'utilité sociale ;
- ▶ de nombreuses entreprises adhérentes aux pôles de compétitivité ASTech Paris Région, Sytemic Paris Région, Medicen Paris Région et Advancity.

En 2018, l'État a tout particulièrement accompagné **l'Union des Forgerons** à Méréville, plus ancienne forge libre en Île-de-France, au statut de Société coopérative de production avec **une aide à la réindustrialisation** à hauteur de 2 millions d'euros pour son volet « Excellence Industrielle » et pour mener à bien une extension de site qui doit conduire à l'embauche de 25 personnes. De même, **Naturel Grasse** à Milly-la-Forêt, jeune société innovante dont l'activité principale consiste à valoriser une nouvelle technologie en matière de pelouse hybride, qui avait besoin de se doter d'un outil de production industriel pour doubler sa capacité, a aussi pu bénéficier d'une **aide à la réindustrialisation ciblée pour les PME**.

Enfin, dans le cadre du bassin emploi-formation de la Porte sud du grand Paris, un certain nombre d'orientations ont été proposées à l'attention des entreprises. Concernant le développement de l'entrepreneuriat, les orientations identifiées sont de **renforcer la sensibilisation à la création / reprise d'entreprise, repérer les porteurs de projets, travailler à l'émergence du projet et améliorer la communication afin de renforcer la confiance entre les porteurs et l'offre publique de service**. Le travail en cours consiste à recenser de façon exhaustive les actions menées par chaque structure pour identifier les passerelles et compléter l'offre.



En matière de création et d'accompagnement de tiers-lieux, les orientations identifiées sont de renforcer les connaissances partagées relatives aux tiers-lieux, déployer et pérenniser les tiers-lieux du bassin d'emploi, et développer la promotion des tiers lieux et leur mise en réseau.

Initialement créée pour accompagner l'implantation d'AMAZON, **la task force a aujourd'hui vocation à être étendue à toutes les offres massives d'emploi de la filière logistique et du e-commerce sur le territoire.**

Les différents opérateurs de l'emploi ont ainsi mis en commun leurs énergies afin de proposer des opportunités d'emploi à des publics éloignés de l'emploi (préparation et accompagnement jusqu'à l'embauche). Tout l'enjeu sera de réussir à **coordonner les actions, pallier les concurrences en matière d'attractivité des emplois sur le territoire et pallier les inégales avancées entre les agglomérations en termes de stratégie de développement économique.**

“

Plus de **1 200** entreprises dans leurs projets de maintien ou de développement économique accompagnées par l'État **en 2018** ”





DES RURALITÉS DYNAMIQUES, INNOVANTES ET DURABLES

UN ÉCOSYSTÈME AGRICOLE PROPICE À L'INNOVATION

L'agriculture est une activité économique qui occupe près de 50 % du territoire essonnien. Le département de l'Essonne comporte des acteurs incontournables de l'agriculture, notamment des centres de recherche en sélection variétale, station expérimentale de BASF, et de recherche appliquée en agriculture, Arvalis, institut du végétal. L'année passée a vu l'intensification de cette dynamique : AgroParisTech et l'INRA ont en effet vocation à s'installer sur le plateau de Saclay à la rentrée 2021. Enfin, l'Essonne accueille le centre de recherche et développement de Darégal, leader mondial des plantes aromatiques.

Le département de l'Essonne est ainsi doté d'un écosystème riche, autour de la recherche en agriculture. La libération par l'INRA d'une station expérimentale à Leudeville ouvre la voie vers la création d'un cluster de l'agriculture innovante. **En favorisant l'installation d'une pépinière d'entreprises autour de cette thématique, des synergies pourront se former dans cet écosystème propice.**



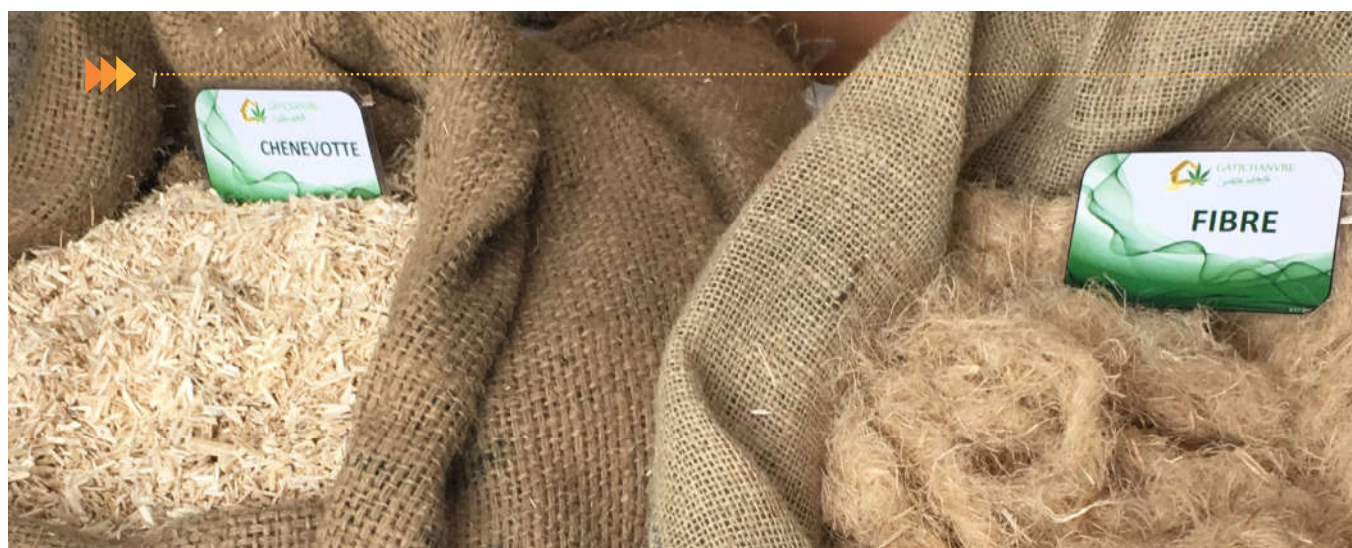


UN TERRAIN D'EXPÉRIMENTATION POUR LES OUTILS CONNECTÉS

En 2016, Arvalis a inauguré une Digifermes sur son centre de Boigneville, spécialisé en grandes cultures. Les objectifs de la Digifermes sont d'offrir une ferme d'essai en conditions réelles pour :

- ▶ la mise en œuvre du « pilotage numérique » de la production, en combinant les outils et techniques existants ;
- ▶ la mise au point d'outils numériques directement opérationnels dans les exploitations, sous la responsabilité des instituts ;
- ▶ le test d'outils et de prototypes proposés par des entreprises extérieures ;
- ▶ la pépinière d'idées, offrant aux acteurs de l'innovation numérique un « terrain de jeu » ouvert, collaboratif et pertinent pour affiner leurs concepts.

La Chambre d'agriculture a installé à l'automne 2017 une ferme pilote innovation à Bouville. L'exploitation agricole teste en conditions réelles des outils d'aide à la décision, sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le pilotage de l'irrigation, le suivi des maladies dans les parcelles et la gestion de la fertilisation.



AIDES À L'INVESTISSEMENT DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'innovation dans les exploitations agricoles est incontournable pour atteindre la performance économique et environnementale. Atteindre cet objectif suppose des investissements pour accompagner les changements de pratiques agricoles. Dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA), sous autorité de gestion du Conseil régional, la direction départementale des territoires a instruit 107 dossiers, soit une augmentation de 60 % par rapport à l'année 2017-2018, dont 100 projets validés par le comité régional de programmation. Le montant de subventions, tous financeurs confondus, représente un montant total d'engagement de 2,5 millions d'euros.

L'ÉTAT SOUTIEN DE NOMBREUSES INITIATIVES LOCALES

Des initiatives locales émergent à l'initiative des collectivités territoriales et professionnels agricoles et s'inscrivent dans la continuité des États généraux de l'alimentation et de la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite Egalim).

L'approvisionnement en circuits courts des collèges par le Conseil départemental

Le Conseil départemental de l'Essonne a lancé une étude en partenariat avec la Chambre d'agriculture de région Île-de-France. Cette étude vise à recenser l'approvisionnement potentiel des cantines des collèges à partir de produits locaux. Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé afin de trouver des organismes intéressés pour la collecte des produits agricoles, voire de première transformation. L'objectif du Conseil départemental est d'ouvrir cette plateforme dès janvier 2021.

Initiative Agri-éthique

La coopérative Île-de-France sud, basée à Etampes, s'est engagée dans l'initiative agri-éthique avec les Moulins Fouché, basés à la Fertais-Alais. Cette démarche assure une **meilleure rémunération de la tonne de blé aux producteurs**. La farine de blé produite en Essonne est ensuite transformée par des boulangers et permet, notamment, de produire **la baguette « l'Essonnienne »**.

Le projet SESAME de Coeur d'Essonne Agglomération

Le projet SESAME porté par Coeur d'Essonne Agglomération propose une transition agricole et alimentaire sur son territoire, en **favorisant les changements de pratiques agricoles, en accompagnant les changements de pratiques alimentaires des habitants et en diffusant ce modèle plus largement, au-delà des frontières du territoire**.

Plus précisément, l'agglomération a pour ambition, d'ici 10 ans, **d'avoir 52 % des surfaces agricoles cultivées converties en agriculture biologique**, représentant 40 exploitations agricoles sur son territoire, objectif élargi à 100 exploitations par le biais des alliances territoriales. Ces fermes pourraient fournir 10 % de la consommation alimentaire de ses habitants et 50 % des besoins alimentaires de la restauration collective.

La mise en valeur d'un patrimoine agricole original : focus sur la promotion de la culture du cresson de Méréville à l'aide d'un signe officiel de qualité

La cressiculture constitue un patrimoine original du sud de l'Essonne. Cette année, les services de l'État ont soutenu la poursuite de la dynamique qui avait conduit en 2017 à l'inscription du cresson de Méréville à l'inventaire national du patrimoine immatériel du ministère de la Culture.

La démarche est soutenue par les services de l'État en lien avec les autres partenaires (Conseil départemental, chambre d'agriculture, PNR du Gâtinais français).

L'objectif du groupe de travail présidé par la Sous-Préfète d'Étampes est d'accompagner les cressiculteurs vers un signe de qualité Indication géographique protégée. L'initiative est portée par le président de l'association syndicale libre de la cressiculture essonnienne et le maire de Méréville. L'IGP enrichirait le département d'un nouveau signe de qualité.





LA POLITIQUE DE LA VILLE, D'AVANTAGE ORIENTÉE VERS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

En 2018, ce sont près de 7 millions d'euros, hors rénovation urbaine, qui ont financé les projets portés par les collectivités et les acteurs associatifs. **82 % des financements ont bénéficié à des actions relevant du lien social : financement des 20 programmes de réussite éducative (PRE) du département, des actions ville-vie-vacances (VVV), de l'accompagnement à la scolarité, des ateliers santé ville...** Sur les 7 millions d'euros, les 20 PRE ont perçu un peu plus de 50 % de l'enveloppe.

Le soutien à l'éducation est toujours important, il va perdurer avec les 3 projets de cités éducatives sur les territoires de Corbeil-Essonnes, Évry-Courcouronnes et Grigny.



Près de 17 % de cette même enveloppe 2018 a bénéficié à des actions relevant du développement économique et de l'emploi : financement d'actions permettant de lever des freins à l'emploi (ateliers informatiques, garde d'enfants...), financement d'actions liées à la création d'entreprise et d'accompagnement et de retour à l'emploi. Cette orientation emploi est récente sur les crédits de la politique de la ville. Elle sera également une orientation importante sur la programmation 2019. Conformément aux orientations du plan de mobilisation en faveur des habitants des quartiers défavorisés, 25% des crédits de la politique de la ville devront y être consacrés, en complément des crédits de droit commun.

Les orientations stratégiques de l'État pour la politique de la ville s'inscrivent dans les priorités de la feuille de route du Ministre de la cohésion des territoires. **L'objectif est une réduction de 50 % de l'écart de taux de chômage entre les QPV (26%) et la moyenne nationale (10%).** Une mobilisation de l'État et de ses opérateurs en faveur de l'emploi et de la formation pour les demandeurs d'emploi résidents dans les quartiers, quel que soit leur âge et leur niveau de qualification est donc engagée et se traduit, au-delà de la mobilisation des dispositifs de droit commun, par les actions nouvelles suivantes :

Les contrats de ville signés en 2015 sont prorogés jusqu'en 2022 et font l'objet en 2018-2019 d'une évaluation à mi-parcours qui doit permettre de réajuster les objectifs compte tenu des évolutions du territoire. Ce point d'étape viendra nourrir la révision des contrats qui, d'ici l'été 2019, devront intégrer les 40 mesures du Gouvernement en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

“
350 emplois francs signés au
 04/05/2019 en **Essonne** sur
3.258 en Ile de France.”



“ **200**
 jeunes repérés et accompagnés
 au 01/02/2019 en Essonne. ”

Le déploiement des emplois francs est un dispositif qui vise à favoriser le recrutement des demandeurs d'emploi habitant dans les quartiers de la politique de la ville, grâce à une prime à l'embauche versée à l'entreprise ou à l'association employeuse (5.000 euros par an pendant 3 ans pour un CDI, 2.500 euros par an pendant 2 ans pour un CDD). Il a été déployé à titre expérimental depuis avril 2018, dans les 18 quartiers prioritaires de la ville essonnienne de Grand Paris Sud. Depuis le 22 mars 2019, ce dispositif expérimental est étendu à tous les quartiers de politique de la ville du département. Les résultats : 350 emplois francs signés au 04/05/2019 en Essonne sur 3.258 en Ile de France.

Le plan d'insertion de la jeunesse des quartiers prioritaires (PRIJ) s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans qui connaissent des difficultés d'insertion résidant dans les quartiers QPV et pour lesquels les dispositifs d'accompagnement institutionnels ne constituent pas une solution adaptée. Déployé sur 7 QPV de l'Essonne (la Grande Borne et Grigny2 à Grigny, Plaine Cinéastes à Epinay-sous-Sénart, Les Pyramides à Évry-Courcouronnes, Montconseil et Les Tarterêts à Corbeil-Essonnes, Croix Blanche à Vigneux-sur-Seine), il vise avec le soutien des associations de prévention des services jeunesse des collectivités, les missions locales, les services de la protection de la jeunesse et le service public de l'emploi, à repérer, accompagner et remobiliser les jeunes par la mise en place d'actions spécifiques. Les résultats : 200 jeunes repérés et accompagnés au 01/02/2019 en Essonne.

Des mesures fortes ont été décidées en matière d'éducation par **l'accueil des stagiaires de 3ème issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville**. L'objectif national de proposer 15 000 stages de qualité aux élèves scolarisés en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) au sein des administrations relevant de l'État et du secteur public hospitalier et 15 000 stages dans le secteur privé est en passe d'être atteint. Pour l'Essonne, 6 établissements classés en REP+ sont concernés et grâce à la mobilisation de tous les services de l'État, l'Essonne a proposé sur le site internet « monstagedetroiseme.fr » 325 offres de stage dans le secteur public.

En 2018, les équipes de Pôle Emploi ont accentué leur action en direction des populations fragilisées, éloignées de l'emploi, par la poursuite des actions telles que l'accompagnement renforcé avec **un conseiller référent auprès de 5 780 personnes dont 2 219 demandeurs d'emploi résidant en QPV**, la collaboration avec le Conseil départemental pour la mise en œuvre de l'accompagnement global, l'accompagnement intensif des jeunes pour 1 450 jeunes, le partenariat avec les 10 missions locales du département, la collaboration avec CAP EMPLOI pour 850 DE TH et, enfin, l'orientation vers une structure d'insertion par l'économique pour 1 414 demandeurs d'emploi.





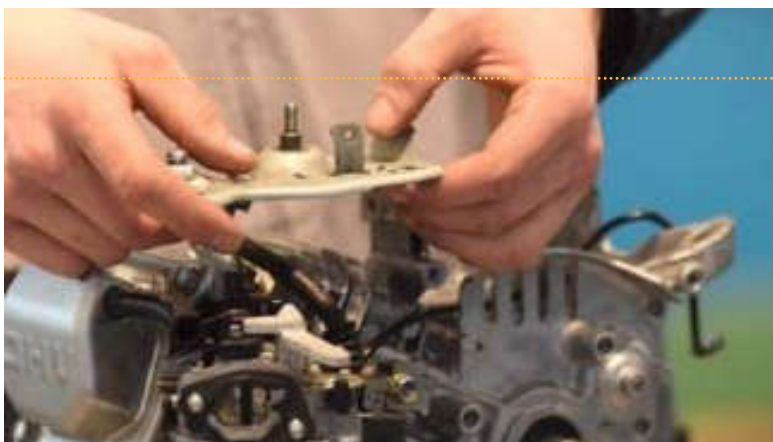
L'IDENTIFICATION DES EMPLOIS ET COMPÉTENCES DE DEMAIN

Pour faire face aux tensions sur le marché du travail, **des rencontres entre les employeurs et les demandeurs d'emploi ont été développées par la mise en place d'événements hebdomadaires**. Chaque semaine, dans toutes les agences Pôle Emploi de l'Essonne, les demandeurs d'emploi sont invités à venir rencontrer des employeurs en recherche de candidats et à s'informer sur les secteurs qui recrutent et les métiers proposés. **Ces opérations portent le logo « #versUnMétier »**. Ainsi, 337 événements ont été réalisés concernant les secteurs en tension du BTP (17 événements), de l'hôtellerie restauration (35), du numérique (13), du service à la personne (40), du transport-logistique (122) et du commerce (30)

Le sourcing des demandeurs d'emploi est aujourd'hui réalisé sur leurs compétences et non plus sur un simple métier, ce qui permet d'élargir les possibles tant pour les entreprises que pour les chercheurs d'emploi. **La satisfaction des employeurs du département concernant leur dernier recrutement est de plus de 70%. En 2018, 31 754 besoins en recrutements ont été exprimés par les entreprises et confiés à PE.**

Pour accompagner cette mise en cohérence entre offre et demande d'emploi, l'État investit fortement dans la formation avec **le plan d'investissement dans les compétences (PIC)**. **Sur la période 2019-2022, 1,2 Milliards d'euros sont investis en Île-de-France afin de financer la formation de jeunes et de demandeurs d'emplois peu qualifiés**. Ces parcours de formation sur des savoirs de base mais également sur de la formation qualifiante bénéficieront à 150 000 jeunes sans qualification et à 150 000 chômeurs de longue durée résidant dans les quartiers d'ici 2022. Des places supplémentaires seront allouées sur le dispositif « Parcours entrée dans l'emploi » et sur les « Écoles de la seconde chance », mais également dans les établissements pour l'insertion dans l'emploi (Epidé).





ORIENTATION ET PARCOURS DE FORMATION

5.823 contrats d'apprentissage ont été enregistrés en 2018, soit une augmentation de 18 % par rapport à l'année scolaire précédente, dont 5 548 dans le secteur privé et 275 dans le secteur public. À noter qu'en mai 2018, une action de promotion a été organisée avec l'association départementale des missions locales auprès des jeunes avec la visite des centres de formation par l'apprentissage (CFA) spécialisés notamment sur les métiers en forte tension de recrutement.

La loi « choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 réforme l'apprentissage et se donne pour ambition de lutter contre le chômage des jeunes en simplifiant le dispositif existant et en créant de nouveaux circuits de financement. Dans ce cadre, le ministère du travail a lancé un appel à projets en novembre 2018 pour déployer des **prépas d'apprentissage**. L'ambition affichée est d'offrir aux jeunes les plus vulnérables la possibilité de mieux préparer leur entrée en apprentissage. La priorité est donnée aux projets ciblant les jeunes dont le niveau de qualification est inférieur au niveau baccalauréat et tout particulièrement lorsqu'ils résident dans les quartiers de la Politique de la ville ou les zones rurales défavorisées.

1.531 jeunes en grande précarité ont bénéficié d'un accompagnement rapproché dans le cadre de la Garantie jeune par les missions locales, avec des parcours mettant l'accent sur des mises en situation professionnelle avec le versement d'une allocation mensuelle de 480 euros. Depuis le début de l'expérimentation, 67,6 % ont démarré une situation professionnelle au bout du 12^{ème} mois du parcours et 55,4 % sont en situation d'emploi ou en formation lors de la sortie. À noter que 37,5 % des jeunes bénéficiaires sont issus des quartiers de la Politique de la ville.

À la fin 2018, 1.881 « **parcours emploi compétences** » (PEC) ont été enregistrés. Cette prescription s'est faite en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi à savoir les demandeurs d'emploi longue et très longue durée pour **66,5 %**, les seniors pour **40,6 %**, les travailleurs handicapés pour **12 %** et ceux issus des quartiers prioritaires de la ville pour **26,3 %**.

“ **5.823**
contrats d'apprentissage
enregistrés en 2018. ”

“ **+18 %**
par rapport à l'année
scolaire précédente. ”

Avec un budget de près de 8,4 millions d'euros, l'État a également accompagné 38 structures agréées « insertion par l'activité économique » permettant l'emploi en contrat à durée déterminée d'insertion de 3.132 personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

En 2019, c'est plus de 9 millions d'euros que l'État investira pour accompagner davantage de personnes vers l'emploi dans le cadre de ce dispositif.



L'offre d'insertion a été enrichie avec l'agrément de 5 nouvelles structures dont l'atelier-chantier d'insertion COLOMBBUS implanté au coeur de l'ENSIE qui propose, depuis juin 2018, une formation qualifiante sur les métiers de développeurs Web. Le 4 juillet 2018, un événement visant à promouvoir l'insertion par l'activité économique et les bonnes pratiques s'est déroulé au sein de la préfecture de l'Essonne et a rassemblé plus de 50 personnes.

L'État s'est mobilisé en faveur des personnes en situation de handicap avec une aide au financement du poste de travail pour **201 travailleurs handicapés** en contrat de travail (soit + 8,6%) **au sein de 5 structures au statut d'entreprise adaptée.**

La loi « choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a introduit l'expérimentation d'un nouveau contrat à durée déterminée dit « tremplin » afin d'offrir un accompagnement de transition professionnelle constituant un sas entre l'entreprise adaptée et le milieu ordinaire d'une durée maximale de 24 mois pour les personnes en situation de handicap. Deux entreprises, LOG'INS et CIDADAILES ont été retenues sur le territoire pour mener l'expérimentation. Au mois de septembre 2018, la Secrétaire d'État en charge du handicap, Mme Sophie CLUZEL, a effectué la visite de l'entreprise LOG'INS.

Une action spécifique sur Grigny s'est notamment déroulée le 27 novembre 2018 en lien avec la mission locale, Pôle emploi et le PLIE Nord Essonne : 75 postes étaient à pourvoir pour 17 entreprises présentes. 106 personnes ont effectué un entretien dont 30 jeunes et **19 embauches ont été réalisées dont 12 emplois francs.**





LA MISE EN PLACE DES BASSINS EMPLOI-FORMATION

Conformément à la volonté de rationaliser l'intervention publique et de renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques en Île-de-France, le Préfet de Région et la Présidente de la Région IdF ont adopté une carte unique de 25 territoires économiques cohérents, dénommés les bassins emploi-formation. L'objectif de la démarche est de permettre :

- ▶ une connaissance plus fine des métiers en tension et des besoins en formation sur les territoires et la production de diagnostics partagés entre l'ensemble des acteurs ;
- ▶ l'animation, la mobilisation et la coordination des acteurs ;
- ▶ l'adaptation de l'offre de service.

L'Essonne compte 4 bassins d'emploi :

- ▶ 1 bassin interne au département : le bassin « Sud 91 »
- ▶ 3 bassins interdépartementaux :
 - le bassin « Versailles-Saclay » ;
 - le bassin « Grand Orly Seine Bièvre » ;
 - le bassin « Porte sud du Grand Paris ».



Le dispositif régional s'est mis en place de façon pratique à partir de mars 2018 avec l'identification de 11 premiers bassins. Celui de la Porte Sud du Grand Paris participe à cette première vague. Il comprend les Communautés d'agglomérations de Coeur d'Essonne Agglomération (CDEA), Grand Paris Sud (GPS) et Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS).

Le 28 septembre dernier, le 1er COTECH a permis le lancement des groupes de travail sur 5 thématiques prioritaires :

- ▶ Développement de l'entrepreneuriat ;
- ▶ Création de tiers lieux et leur accompagnement ;
- ▶ Accompagnement en emploi de la filière logistique et du e-commerce ;
- ▶ Requalification des friches ;
- ▶ Adéquation de l'offre aux besoins en matière de formation initiale et formation professionnelle, et l'amélioration de l'orientation des jeunes.





LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Dans le cadre du déploiement territorial en Essonne de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, une contractualisation a été mise en place entre l'État et le Département. Le Préfet et le Président du Conseil départemental ont signé le 27 mai 2019 une convention cadre d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi en Essonne. **Il s'agit d'une des premières contractualisations de ce type en France, et de la première en Île-de-France.**

En Essonne, la contractualisation porte sur un montant total de 942 077 euros, qui s'ajoutent au Fond d'appui aux politiques d'insertion, soit 738 000 euros en 2019.

Par ailleurs, une gouvernance départementale sera prochainement mise en place. Elle se réunira chaque trimestre pour suivre la mise en œuvre de la contractualisation et coordonner l'ensemble des acteurs concernés (Caisse d'allocations familiales, Pôle Emploi, Agence régionale de santé, Éducation nationale, etc.).

Au total, l'adoption de cette convention dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté représente pour le Département de l'Essonne **trois millions d'euros de dépenses nouvelles, dont 1,68 million d'euros sera pris en charge par l'État.**



L'ACCÈS AUX SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL





LA NUMÉRISATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

La généralisation de la dématérialisation des démarches administratives implique l'**accompagnement d'une frange de la population, comme les personnes âgées, celles en fracture avec l'outil informatique ou encore celles qui ne maîtrisent pas la langue française...**

Depuis novembre 2017, le Ministère de l'Intérieur a mis en place des **téléprocédures pour les demandes liées au permis de conduire ou à l'immatriculation des véhicules**. Ces téléprocédures sont examinées par des plateformes compétentes pour plusieurs départements.

Ainsi, la préfecture de l'Essonne, qui accueille une plateforme pour instruire les demandes de permis de conduire de 6 départements, a traité **385 000 dossiers en 2018**, 155 000 aboutissant à un ordre de production de permis de conduire et 80 000 permettant de générer une inscription au permis de conduire.

De son côté, **Pôle emploi propose une offre de service digitale étoffée** notamment pour :

- ▶ permettre que les employeurs et les demandeurs d'emploi se rencontrent dans des délais courts avec l'organisation de salons en ligne et **la mise en place de l'application MAINTENANT qui simplifie et accélère la mise en relation d'un demandeur d'emploi avec un employeur, sans curriculum vitae.**

- ▶ **faciliter aux demandeurs d'emploi l'accès à leurs conseillers** par le développement d'**entretien en visio** réduisant ainsi le frein à la mobilité

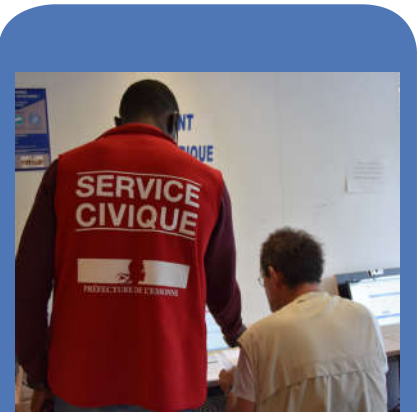
Aujourd'hui 65 % des postes confiés à Pôle emploi sont saisis sur Internet par les employeurs et plus de 85 % des demandeurs d'emploi interrogés se déclarent satisfaits des services rendus via Internet par leur agence Pôle emploi.

En parallèle de la mise en place de ces nouvelles démarches, l'État s'est investi pour accompagner les usagers connaissant des difficultés dans l'utilisation du numérique et les conseiller. À cet effet, des points numériques, animés par des jeunes en service civique, ont été installés en préfecture et en sous-préfecture, accueillant en 2018 plus de 30 000 usagers en préfecture et dans les deux sous-préfectures. Par ailleurs, sur le département de l'Essonne, 6 Maisons des Services Publics sont également ouvertes pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives. La préfecture a organisé, courant du 1er trimestre 2018, des sessions d'informations/formations pour les agents en charge de l'accueil et de l'animation de ces structures. Un espace collaboratif a également été ouvert et mis à leur disposition. Cet outil permet de diffuser à l'ensemble des abonnés des actualités et d'échanger sur le sujet de la dématérialisation des procédures.

Afin d'accompagner les usagers sur la dématérialisation des démarches administratives, une réflexion a été engagée autour de la création d'un **point de contact de proximité réunissant plusieurs services ou opérateurs à la sous-préfecture d'Étampes**. À ce jour, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ont manifesté leur intérêt pour un partenariat de ce type :

► **la CAF** est localisée dans le hall d'accueil du public de la sous-préfecture, à proximité du point numérique. Cet accueil permet à l'usager de consulter sa situation personnalisée, d'éditer des attestations et de prendre des rendez-vous pour les situations complexes. Il est animé par un service civique formé par la CAF.

► **la CCI** est localisée au rez-de-chaussée de la sous-préfecture, accueille sur rendez-vous en lien avec un agent d'accueil de la sous-préfecture afin d'offrir un service territorialisé aux entreprises ou aux créateurs d'entreprises.



Deux points de contact ont été inaugurés le 19 mars 2019 par le Préfet avec la signature des conventions en lien avec le Président de la CCI et le Directeur-adjoint de la CAF de l'Essonne.





L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES

L'AVANCEMENT DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)

Conformément aux prescriptions de la loi NOTRe, le schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) a été signé entre l'État et le Département de l'Essonne en décembre 2017.

En 2018, la mise en œuvre des actions identifiées comme prioritaires a fait l'objet de réunions de groupes de travail, dont l'animation a été confiée à différents chefs de file :

ACTIONS	CHEF DE FILE
Favoriser la création de structures mutualisées	État
Favoriser le maintien du commerce de proximité	Communauté de commune du Dourdannais en Hurepoix (CCDH)
Soutenir le développement de tiers lieux	Communauté de communes Entre Juine et Renarde
Rendre attractif le territoire essonnien pour les professionnels de santé et les étudiants en médecine	Agence régionale de santé Île-de-France
Améliorer l'accès au numérique et à ses usages en termes de services	Conseil départemental de l'Essonne

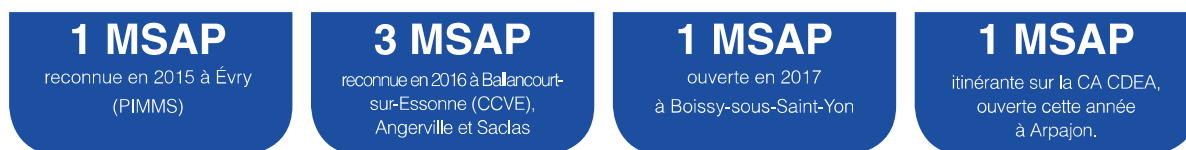
Un comité technique s'est tenu le 13 novembre 2018 au cours duquel chaque GT a fait part de l'avancée des travaux.



LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Les maisons de services au public (MSAP) sont des lieux où les usagers sont accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne par des animateurs formés par les opérateurs partenaires, pour délivrer des services en leur nom.

L'Essonne compte à ce jour 6 MSAP :



Par ailleurs, 5 projets de MSAP sont encore en cours de montage dans le département :

- à Igny-sous-Forges, sur le Plateau de Saclay ;
- à Athis-Mons et Viry-Châtillon (EPT12) ;
- à Brunoy (CA Val d'Yerres-Val de Seine) ;
- à Milly la Forêt (CC2V).

3 projets de MSAP postales sont également en cours d'élaboration à Boussy-Saint-Antoine (canton d'Épinay-sous-Senart), Marolles-en-Hurepois (canton de Brétigny-sur-Orge) et Briis-sous-forges (canton de Dourdan).

Les services préfectoraux accompagnent ces projets en tenant compte des évolutions des critères des MSAP : en effet, ces nouveaux projets s'implantent sur des territoires qui en sont dépourvus et répondent aux problématiques spécifiques des habitants concernés (quartiers en politique de la ville, population vieillissante, zone rurale).

Dans le cadre de la politique de soutien du réseau, pour 2018, l'ensemble des MSAP a obtenu les crédits de l'État, soit un montant total de près de 135 000 euros.

La fréquentation des MSAP essonniennes ne cesse de progresser. **Elles accueillent entre 300 (CCVE) et 17 000 personnes (PIMMS d'Évry) chaque année.**



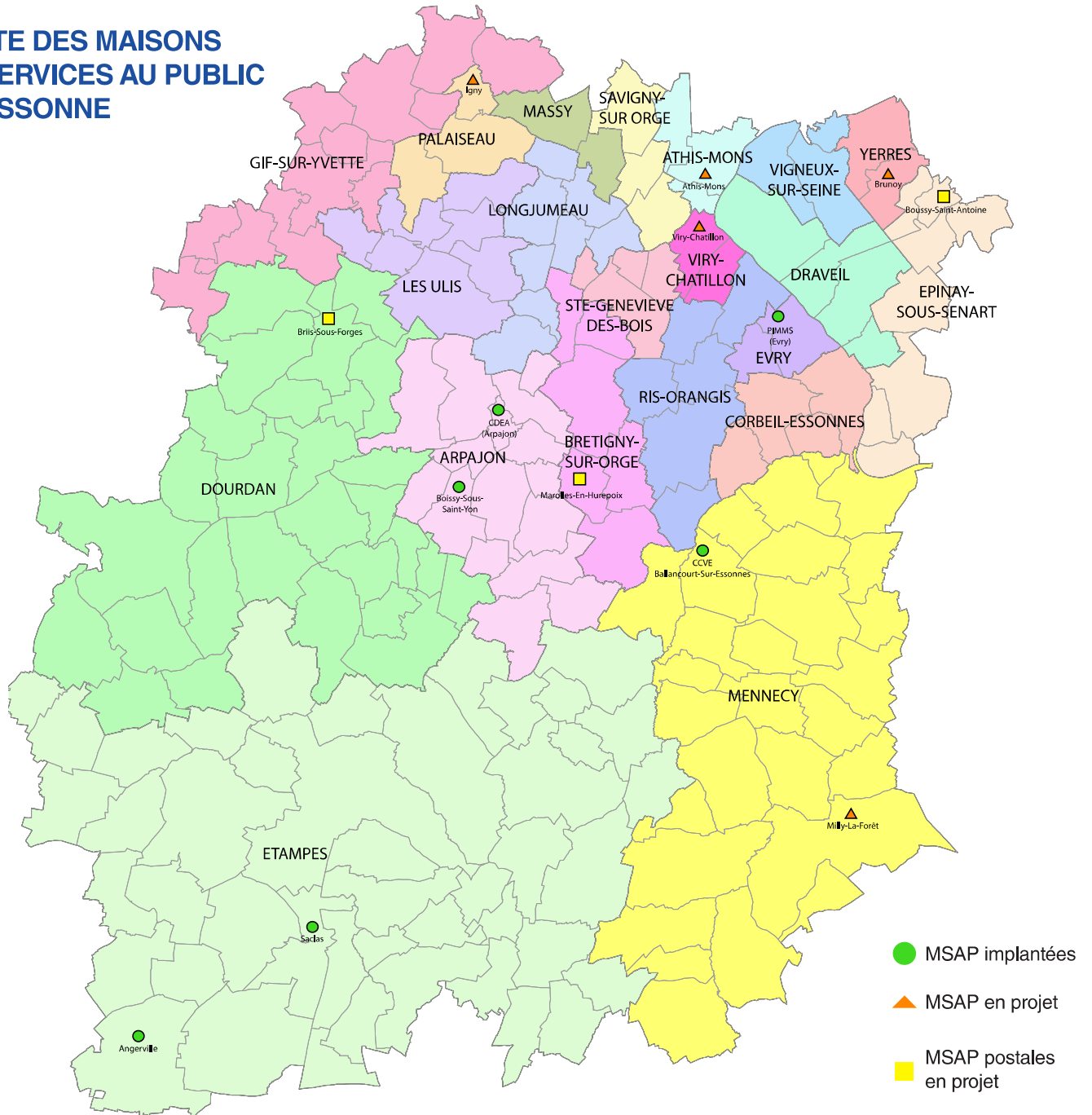
Une réflexion est actuellement menée au niveau national sur l'évolution du dispositif MSAP. En effet, lors de sa création, le dispositif prévoyait un objectif de 1 000 structures ouvertes. En octobre 2018, le CGET en a dénombré 1 350. **Une montée en gamme du réseau des MSAP s'est engagée au printemps 2019** : grâce à la signature d'une charte d'engagement des partenaires du réseau et notamment des opérateurs sur une offre de services, les MSAP pourront obtenir un **label France Service**, ce qui impliquera notamment les évolutions suivantes :

- ▶ plus de qualité dans le service rendu, avec une meilleure formation des agents et de l'aide à l'investissement pour l'amélioration de certaines structures. Cela impliquera le soutien d'une enveloppe spécifique de la Caisse des dépôts et consignations, dont plus de la moitié sera consacrée à l'investissement dans les maisons postales ;
- ▶ Une visibilité accrue auprès des usagers avec une communication nationale renforcée et plus de lisibilité sur les services offerts ;
- ▶ la création d'un réseau de structures de maisons France Service pilotes sous l'autorité des préfetures de département afin d'accompagner les structures les plus faibles.

La quasi totalité des maisons de service de l'Essonne répond déjà aux exigences inscrites dans la Charte et pourrait à ce titre prétendre à une labellisation France Service d'ici la fin de l'année 2019.



CARTE DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC EN ESSONNE





LA COUVERTURE MOBILE

Si une majorité du territoire national possède une bonne connexion aux réseaux de téléphonie mobile 2G et 3G, certaines zones connaissent néanmoins des difficultés persistantes (existence de zones blanches, connexion ou instabilité du réseau mobile). Pour résorber celles-ci, le gouvernement a mis en place une plateforme nationale (« Mission France Mobile ») dédiée au recensement des problèmes de couverture mobile. En particulier, afin de résorber les zones à faible couverture en téléphonie mobile (zones blanches et grises), le gouvernement a conclu un accord avec les opérateurs mobiles en janvier 2018, qui succède à différents programmes engagés précédemment (ex : zones blanches centre-bourg et France mobile). Cet accord prévoit notamment :

- ▶ Le déploiement massif de la 4G avec 10 000 communes supplémentaires passant en 4G d'ici à la fin de l'année 2020 et aujourd'hui couvertes seulement par la 2G/3G ;
- ▶ Le renforcement de la couverture des axes de transports ferroviaires et routiers ;
- ▶ Le déploiement de solution de 4G fixe dans les zones où les débits fixes sont insuffisants.

La mise en œuvre d'un dispositif de couverture ciblée via la construction de 5 000 nouveaux sites (pylônes) par opérateur (au rythme de 600 à 800 sites par an) pour assurer une couverture mobile sur les zones en souffrance.

En application d'une circulaire en date du 18 juillet 2018, le Préfet de région Île-de-France a souhaité identifier de nouveaux sites prioritaires. À cet effet, une équipe projet a été constituée au niveau régional. Celle-ci est co-présidée par le SGAR et le Conseil régional d'Île-de-France et notamment composée de représentants des Préfets de départements et des Conseils départementaux.

La répartition des dotations annuelles nationales en sites prioritaires s'effectue entre les départements en fonction de leur couverture mobile. **Pour 2018-2019, l'Essonne est assurée d'avoir quatre sites prioritaires (16 pylônes maximum), et au minimum 2 en 2020 et 2 en 2021.** Il s'agira de choisir entre installer un pylône par opérateurs et mutualiser les pylônes entre différents opérateurs. Le recensement des sites prioritaires a été mené par le Syndicat mixte Essonne numérique afin de proposer de nouveaux sites en complément des 3 communes pré-identifiées par la Mission France Mobile (Abbeville-la-Rivière, Chalo-Saint-Mars et Guillerval).

La liste nationale des sites prioritaires de 2019 consolidée par la Mission France Mobile le 11 février 2019 a été mise en consultation publique et fera l'objet d'une publication dans un arrêté.

“ **21**

enquêtes réalisées en 2018
par la DDPP sur les suspicions
de toxi-infections
alimentaires collectives

12

concernaient des
établissements de
restauration collective.

”

LA PROTECTION SANTÉ-ENVIRONNEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Avec la DD ARS, le Préfet de l'Essonne s'est engagé dans un travail de sensibilisation et de prévention du risque d'intoxication au plomb et du dépistage du saturnisme infantile dans le cadre du Contrat local de santé de la Ville de Corbeil-Essonnes.

L'action de lutte contre le saturnisme infantile, maladie à déclaration obligatoire, et la suppression de l'accessibilité au plomb dans les logements, a permis de réaliser **8 enquêtes environnementales dans les lieux de vie d'enfants se traduisant par 80 mises en demeure de réaliser des travaux de suppression de l'accessibilité au plomb**, en plus d'actions de formation de professionnels en Maisons départementales des solidarités.

Dans le domaine de la veille sanitaire, la DDPP mène également des enquêtes en lien avec la délégation départementale de l'ARS lors des déclarations de **suspensions de toxi-infections alimentaires**. En 2018, les suspicions de toxi-infections alimentaires collectives ont conduit la DDPP à réaliser 21 enquêtes dont 12 concernaient des établissements de restauration collective.





L'ACCÈS AUX SERVICES ET AUX SOINS

L'Essonne est un territoire d'innovation et les professionnels de santé soutenus par les services de l'État et les collectivités locales s'investissent dans des organisations nouvelles en déployant des solutions innovantes, notamment en matière de téléconsultation.

Le 4 avril 2019, un premier relai télésanté, « le Relai Télésanté Sud-Essonne », a été inauguré à Moigny-sur-Ecole en présence du Préfet de l'Essonne, du Président du Conseil départemental de l'Essonne, du Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de santé d'Île-de-France et du maire de Moigny-sur-Ecole.

Ces relais de téléconsultation, créé à l'initiative du maire de la commune et d'un collectif de professionnels de santé actifs sur le territoire, affiche pour objectif de lutter contre la désertification médicale et d'organiser une réponse pragmatique en matière d'accès aux soins en milieu rural.

La télémédecine va connaître un essor important au cours des prochaines années et les projets alors en phase d'expérimentation en Essonne sont maintenant en phase de déploiement et de généralisation.

Focus sur une mesure d'obligation de soins très encadrée, susceptible de s'articuler avec la protection de l'ordre public : les soins psychiatriques sans consentement

Le service en charge des « soins psychiatriques sans consentement » assure une mission de service public en psychiatrie adulte qui recouvre **16 secteurs de psychiatrie générale** : 9 secteurs à l'Établissement public de santé de Barthélémy Durand, 4 secteurs au Centre hospitalier Sud Francilien et 3 secteurs au Centre hospitalier d'Orsay. On compte également un service médico-psychologique régional (SMPR) à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Ce service assure l'application de la réglementation en vigueur relative aux soins psychiatriques sans consentement à la demande du représentant de l'État. Il est chargé de l'enregistrement des mesures à la demande d'un tiers ou émanant d'un directeur d'établissement et des signalements permettant notamment l'instruction des demandes de port d'armes.

La DD ARS a également en charge le secrétariat de la Commission départementale des soins psychiatriques (CDSP) de l'Essonne qui reçoit les réclamations des personnes qui font l'objet de soins psychiatriques sans consentement, examine les dossiers des patients en soins psychiatriques en péril imminent (SSPI) et ceux des patients sous contrainte depuis plus d'un an.

En 2018, 1110 admissions sur décision du Directeur d'établissement psychiatrique ont été décidées dont 415 mesures à la demande d'un tiers, 375 mesures pour péril imminent et 321 mesures en urgence.

Au 20 février 2019, 141 personnes en Essonne bénéficiaient de soins psychiatriques sous contrainte à la demande du représentant de l'État et 403 à la demande du Directeur de l'établissement, d'un tiers, en urgence, ou en cas de péril imminent.



LA MAÎTRISE DU RISQUE INDUSTRIEL

La Direction départementale de protection des populations (DDPP) est chargée de suivre certaines installations classées pour la protection de l'environnement, en particulier des établissements agro-alimentaires ainsi qu'un établissement d'incinération de cadavres d'animaux qui sont susceptibles de générer une pollution de l'environnement. **En 2018, 3 inspections ont été réalisées dans le domaine agro-alimentaire et un dossier relevant du régime de l'enregistrement a été instruit.**

En 2018, l'unité départementale de la DRIEE Île-de-France (UD DRIEE) a réalisé près de **200 inspections** qui ont porté sur la sécurité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et le vieillissement des équipements industriels. Elles ont également concerné pour un tiers d'entre elles des activités non déclarées.

► **32 arrêtés de mise en demeure ont été notifiés** dont 22 à des exploitants d'installations régulièrement mises en service qui ne respectaient pas les prescriptions de fonctionnement et 8 à des exploitants en situation irrégulière.

► **3 arrêtés de suspension ou de suppression d'activité ont été notifiés** à des exploitants qui exerçaient une activité non déclarée.

► Une grande majorité de ces sanctions ont concerné des activités illicites d'élimination des déchets qui reste une priorité d'inspection en région Île-de-France.

► **13 plaintes concernant des nuisances olfactives, sonores ou autres** ont été instruites dont la moitié concernaient des ICPE connues de l'administration et d'autres des activités illégales.

L'information des citoyens constitue également un volet important des missions assurées par l'UD DRIEE, notamment lors de l'animation des 9 commissions de suivi de sites.

L'inspection des installations classées instruit également les dossiers de demande d'implantation de nouvelles activités ou de modification des installations existantes. Dans ce contexte, elle accompagne les porteurs de projet dans le but d'intégrer le plus en amont possible les enjeux environnementaux et de sécurité industrielle. Ce travail permet d'éclairer les porteurs de projets dans leur démarche administrative, d'améliorer la qualité des projets et de sécuriser les actes administratifs qui permettent l'implantation des projets en Essonne.



Le nombre de demandes de création de nouvelles installations est resté significatif en 2018 :

- ▶ **5** dossiers de demande d'autorisation d'exploiter
- ▶ **9** dossiers de demande d'enregistrement
- ▶ **17** arrêtés de prescriptions d'exploitation complémentaires induits par des modifications des conditions d'exploitation à la demande des exploitants.

Concernant l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans le but de limiter les effets des accidents susceptibles de se produire dans les installations SEVESO seuil haut, 6 sites SEVESO Seuil haut font l'objet de 4 PPRT en Essonne. **Le dernier PPRT des sociétés CIM et Antargaz a été approuvé le 4 avril 2018.**

L'année 2018 a été également marquée par l'évacuation des déchets de la décharge de Ballainvilliers au terme de 4 années de procédures dont de nombreuses visites d'inspection ainsi que des actes administratifs pris à l'encontre des responsables du site.

L'autorité environnementale est le garant de la démarche d'évaluation environnementale dans l'élaboration des projets, de plans-programmes et de documents d'urbanisme. Elle émet un avis dans le cadre de la procédure d'autorisation, d'approbation ou de décision, projets et documents d'urbanisme. La DRIEE intervient en appui aux différentes étapes d'une démarche d'évaluation environnementale :

réunions d'échange
avec les maîtres
d'ouvrage,

réception de la
saisine de l'autorité
environnementale,

préparation des avis de la Mission régionale
d'autorité environnementale (MRAe) en sa
qualité d'autorité environnementale.

Tous les projets n'appellent pas nécessairement d'avis explicite de la part de la MRAe : hors ICPE, **6 avis ont été émis sur des dossiers déposés en 2018 et 2 notes d'information relatives à l'absence d'observation ont été formulées, soit 8 projets ayant fait l'objet d'un avis de la MRAe en Essonne en 2018.**

10 avis de l'autorité environnementale ont été rendus en 2018 sur les documents d'urbanisme auxquels s'ajoutent 5 notes d'absence d'observation.

L'UD DRIEE apporte également à la DDT des éléments relevant de sa compétence environnement pour les porter à connaissance et avis de l'État sur les documents d'urbanisme. Elle a mené un travail qui a conduit à la rédaction d'un porteur à connaissance générique « PAC type » qui permet de répondre de façon systématique aux demandes pour des communes présentant peu d'enjeux environnementaux. **Ce PAC type a été mis à jour en 2018 afin d'être intégré au PAC régional.**

Les inspections relatives à la réforme anti-endommagement des réseaux de distribution électriques et gaz ont été reconduites en 2019. **L'UD DRIEE a achevé l'élaboration des servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transports de matières dangereuses. 136 projets d'arrêté ont été présentés en Conseil départemental des risques sanitaires et technologiques (CODERST) qui correspondent aux 136 communes du département concernées par ces servitudes, lesquelles une fois annexées au PLU, permettront une meilleure prise en compte des canalisations de transports dans les projets d'aménagement ou de construction.** L'UD DRIEE poursuivra également ses contrôles pour vérifier la bonne mise en œuvre de la réforme anti-endommagement, dans le cadre de laquelle une diminution de 30 % des dommages sur les réseaux (notamment sur le réseau de distribution de gaz) a été constatée au cours des cinq dernières années.

S'agissant de la surveillance de l'activité des centres de contrôle technique, l'UD DRIEE a mené des opérations de contrôle de centres de véhicules légers et de véhicules lourds. Ces contrôles répondent à une volonté de repérer et de sanctionner la pratique de contrôles techniques de complaisance.

En 2019, elle a également pour objectif :

► l'instruction des dossiers de réexamen dans le cadre de la publication des conclusions sur les meilleures techniques disponibles applicables aux grandes installations de combustion, afin de **maîtriser les émissions des chaufferies franciliennes et de participer à l'effort du secteur industriel pour atteindre une meilleure qualité de l'air** (particulièrement en zone urbaine dense).

► la finalisation des secteurs d'information sur les sols afin de **porter à la connaissance des aménageurs et du grand public les pollutions résiduelles des friches industrielles**. Ces secteurs permettront de mettre à disposition des aménageurs un cadre réglementaire sans ambiguïté pour être en mesure de réhabiliter ces anciennes friches industrielles vers de nouveaux usages, en particulier s'il s'agit de logements.

► la vigilance sur le respect des **mesures de maîtrise des risques** que les industriels se sont engagés à mettre en œuvre. **Le risque incendie** fait à nouveau l'objet d'une attention toute particulière pour l'année 2019, notamment pour les entrepôts et les installations de gestion des déchets, compte tenu de l'accidentologie observée en 2018.

► **le contrôle des obligations de tri à la source des biodéchets et de tri 5 flux** pour initier une dynamique de mise en conformité des grandes enseignes (centres commerciaux, chaînes de restauration).

► **la délivrance des décisions d'autorisation de nouveaux projets industriels** demeure une priorité pour que la région Île-de-France soit un territoire attractif pour les porteurs de projet. Dans ce cadre, une amélioration continue des processus internes d'instruction des dossiers d'autorisation environnementale, notamment pour intégrer les récentes évolutions réglementaires, est mise en œuvre.



L'ACCUEIL DU PUBLIC EN PRÉFECTURE ET EN SOUS-PRÉFECTURE

Préfecture d'Évry

► **45** guichets (séjour, asile, naturalisations) ouverts tous les jours à Évry

► Près de **40 000** titres de séjour, documents provisoires de séjour et DCEM délivrés en **2018**

► Les demandes d'acquisition de la nationalité française en 2018 en hausse de **22 %** par rapport à 2017

En 2018, la direction de l'immigration et de l'intégration (DIMI) a accueilli plus de 150 000 usagers à ses guichets et une augmentation de 20 % est constatée en ce début d'année 2019 en raison, en partie, de mission nouvelles assurées (dépôt des demandes d'échange de permis de conduire étranger et accueil des mineurs non accompagnés issus du conseil départemental).

À eux seuls, les demandeurs d'asile représentent environ 15 % des usagers étrangers accueillis chaque jour.

Tous types de demandes confondues (séjour, asile, naturalisations), ce sont **45 guichets qui sont ouverts quotidiennement.**

Près de 40 000 titres de séjour, documents provisoires de séjour et DCEM ont été délivrés en 2018, ce nombre est en augmentation de 7 % au 1er semestre 2019.

Les demandeurs d'asile sont en hausse continue depuis plusieurs années : cette année encore la hausse est de 40 % par rapport à 2018.

Les demandes d'acquisition de la nationalité française ont fait l'objet de 3300 décisions en 2018 soit une hausse de 22 % par rapport à 2017. L'année 2019 devrait être stable.

L'activité éloignement du territoire a enregistré un retrait en 2018 au niveau des éloignements coercitifs. En revanche le 1er semestre 2019 enregistre une progression de 27 % des éloignements coercitifs et de 20 % si on y adjoint les retours volontaires aidés ou non.

► **2000** dossiers traités dans le cadre de l'expérimentation du Guichet d'Accueil des Talents Étrangers à l'université Paris Sud entre septembre et décembre 2018

Sous-Préfecture de Palaiseau

Sur l'année 2018 et le premier semestre 2019, plus de 102 000 usagers de nationalité étrangère ont été reçus à la sous-préfecture, dont près de 60 000 en guichet. Environ 26 000 dossiers ont été déposés, et 20 000 décisions ont été prises, avec un personnel dédié de 21 personnes.

Par ailleurs, près de 2000 dossiers ont été traités dans le cadre de **l'expérimentation du Guichet d'Accueil des Talents Étrangers** qui s'est tenu du mois de septembre 2018 à fin décembre 2018 à l'université Paris Sud.

Sous-Préfecture d'Étampes

Sur l'année 2018 et le premier semestre 2019, 15 000 usagers étrangers ont été reçus en guichet.

Environ 1 300 dossiers ont été pris et instruits par la sous-préfecture, et 1 300 ont été pris à Étampes et instruits par la préfecture d'Évry. Le personnel dédié s'élève à 6 personnes.

Par ailleurs, la sous-préfecture a engagé depuis la fin 2018 une réflexion avec certains organismes dont la CCI, la CPAM et la CAF, **afin d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager et la bonne gestion des moyens disponibles** (à l'image de ce qui se fait déjà pour les cartes grises et les permis de conduire).

La présence d'un « Point relais CAF » depuis le mois de mars 2019 est très appréciée notamment par les étrangers qui peuvent éditer directement les attestations nécessaires aux demandes de titre de séjour, sans avoir à se déplacer à la CAF.



LA MISE EN ŒUVRE DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

.....

L'année 2018 a été marquée par la préparation de la mise en œuvre du Prélèvement à la Source (PAS) en vue de son déploiement le 1er janvier 2019.

La Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) de l'Essonne s'est mobilisée tout au long de l'année afin d'accompagner les particuliers, les collecteurs et les services fiscaux locaux dans cette réforme des modalités du recouvrement de l'impôt sur le revenu. De nombreuses actions de formation et d'information ont ainsi été déclinées au profit de tous les publics concernés.

La DDFiP de l'Essonne a relayé, au niveau du département, l'information diffusée au plan national auprès des particuliers et des collecteurs de PAS. Des conférences de presse ont été organisées parallèlement à celles auxquelles le Ministre de l'action et des comptes publics conviait la presse nationale. Différents articles ont été publiés dans les éditions locales du Parisien, du Républicain et du média en ligne Essonne-Infos afin d'assurer l'information la plus large possible du public et de faciliter la compréhension de ce nouveau dispositif.

Par ailleurs, la DDFiP de l'Essonne a organisé différentes manifestations dédiées aux particuliers, d'une part, et aux collecteurs d'autre part.

Elle a organisé un comité local d'usagers (CLU) pour les particuliers et est intervenue à leur intention dans le cadre de conférences au sein de différents organismes (universités, MSAP, Génopole) ou lors de forums à destination de seniors afin de diffuser et d'explicitier les grands principes de la réforme.

La DDFiP a également organisé un CLU pour les collecteurs et des présentations spécifiques aux collecteurs de la fonction publique territoriale et aux entreprises du secteur privé. Pour illustrer la diversité des organismes qui ont bénéficié des actions de la DDFiP de l'Essonne, on peut citer les DGS de collectivités territoriales, la DDT, la Chambre des notaires, la Fédération française du bâtiment, les experts-comptables, les avocats, les représentants des chambres consulaires et du Medef.

Au-delà de ces actions d'informations, la DDFiP de l'Essonne a pris des contacts privilégiés avec les collecteurs de la sphère locale afin de les accompagner à l'occasion des phases d'appels de taux et de préfiguration du PAS sur les bulletins de salaires.

Plusieurs sessions de formation ont été assurées dans les locaux du CNFPT à destination des personnels territoriaux.

L'ensemble de ces actions ont contribué à la réussite du déploiement du PAS le 1er janvier 2019 et ont permis d'accueillir, dans les meilleures conditions possibles, un public très nombreux dans les premières semaines de l'année 2019.



En 2019, déclarer ses revenus est obligatoire et en ligne c'est mieux

DÉCLARER MES REVENUS EN LIGNE, QU'EST-CE QUE J'Y GAGNE ?

Une gestion simplifiée de votre impôt à l'aide de nombreux services en ligne.



L'essentiel de
vos démarches
sans vous déplacer



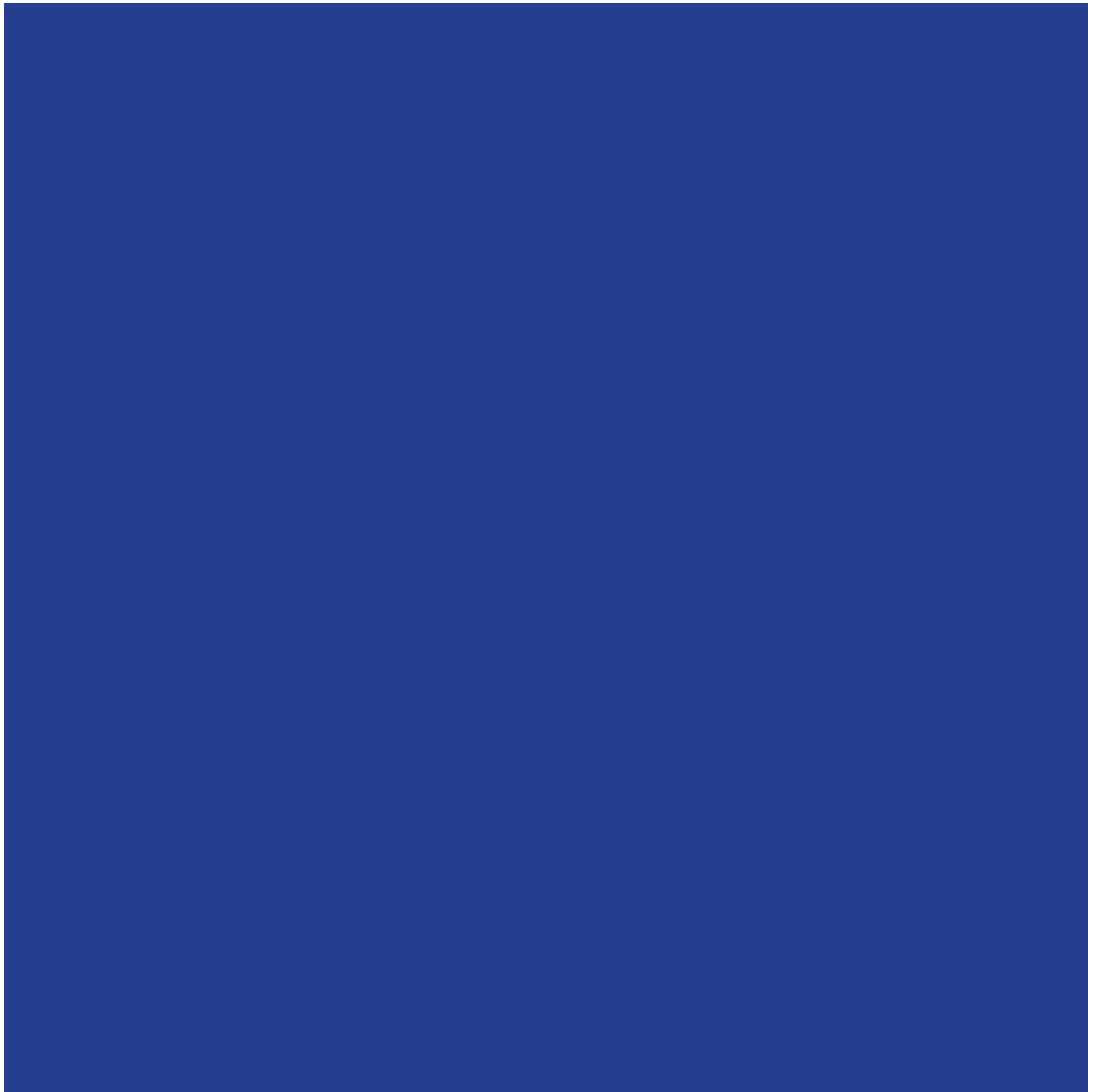
Récupérez tous
vos avis d'impôt



Dialoguez avec
nos agents via la
messagerie sécurisée



Gérez votre
prélèvement
à la source



**NOUS
SUIVRE**

EN
LIGNE



www.essonne.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE L'ESSONNE